

LETTRE
D'UN
RABBIN CONVERTI,

AUX ISRAÉLITES SES FRÈRES,

SUR

LES MOTIFS DE SA CONVERSION.

*Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum
diem sto, testificans minori atque majori, nihil
extrà dicens quàm ea quæ Prophætæ locuti sunt
futura esse, et Moyses. Actus Apost. 26; 27.*



PARIS,

A L'IMPRIMERIE DE BEAUCE-RUSAND,
RUE PALATINE, HOTEL PALATIN, N.º 5.

ET CHEZ BELIN-MANDAR, RUE HAUTE-FEUILLE, N.º 13.

~~~~~  
1825.



## AVERTISSEMENT

# DE L'ÉDITEUR.



L'ouvrage entier de M. Drach , sur les motifs de sa conversion , formera un volume de quatre à cinq cents pages in-8°. Il est divisé en trois lettres , dont chacune peut-être considérée comme un traité particulier. Le manuscrit en a été communiqué à plusieurs savants prélats , au nombre desquels se trouvait feu Monseigneur de Boulogne , et à des Ecclésiastiques aussi distingués par leurs talents que par leur doctrine éminente. Ils se sont tous accordés à le combler d'éloges , et ont manifesté le plus vif désir de voir publier prochainement cet ouvrage *si intéressant* ( c'est ainsi que s'exprimaient plusieurs d'entre eux ) *par le fond , et si utile à la critique sacrée.*

C'est pour répondre à leur empressement et à celui de beaucoup de fidèles , même de l'étranger , que nous nous sommes déterminés à mettre au jour cette première partie , dès qu'elle a été imprimée. Le reste paraîtra en deux autres livraisons qui ne formeront avec celle-ci qu'un seul volume.

La première partie se trouvant sous les yeux du lecteur , il nous paraît inutile d'en donner l'analyse dans cet avertissement.

La seconde partie explique les prophéties qui ont trait à la venue du Messie , et qui d'après les passages du Talmud et des commentateurs rabbiniques cités par l'auteur , ne peuvent s'appliquer qu'à N. S. J. C. Ces prophéties lui fournissent l'occasion de rapporter un grand nombre d'histoires et de traditions curieuses , tirées de la *Guemara* et des *Médraschim*.

La troisième partie contient la description du Messie que les rabbins font encore attendre à leurs sectateurs ; ainsi que les circonstances , qui , selon ces docteurs , doivent accompagner ce grand événement.

M. Drach termine son ouvrage par deux lettres fort touchantes , qu'il adresse , l'une à ses jeunes enfants qui ont tous le bonheur d'appartenir à l'Église catholique , l'autre à son épouse et à ses autres parents qui l'ont abandonné depuis sa conversion.





## NOTA.

Tous les passages de l'Ancien Testament , cités dans cet ouvrage , sont traduits sur le texte hébreu, et conformément à l'exposition des commentaires rabbiniques. J'ai dû suivre , pour les indications , les divisions observées dans la Bible hébraïque, différentes de celles de Saint-Jérôme.

Les notes , superflues pour la plupart de ceux à qui je m'adresse , sont nécessaires pour l'intelligence des lecteurs chrétiens.





LETTRE  
D'UN  
**RABBIN CONVERTI,**  
AUX ISRAELITES SES FRÈRES,  
SUR  
LES MOTIFS DE SA CONVERSION.

---

*Mes Chers Frères,*

Dès le moment où le Seigneur, par le don de sa grâce, daigna m'inspirer la résolution de quitter le culte pharisaïque de la synagogue actuelle, pour entrer dans la sainte et véritable religion d'Israël, qui ne peut être que la religion catholique, apostolique et romaine, je formai le dessein de vous développer les motifs de cette démarche qui a fait parmi vous une si grande sensation. J'espérais que Dieu ferait peut-être servir mon écrit de moyen de salut à quelques-uns d'entre nous ; mais les

ru des épreuves par lesquelles la divine Providence m'a visité bientôt après mon baptême, et à une partie desquelles elle vient seulement de mettre un terme, m'ont empêché d'exécuter plutôt cette pensée.

Oui, mes chers frères, je vous le répète, la religion catholique, apostolique et romaine est celle de nos ancêtres, laquelle a reçu son dernier développement à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce Messie promis tant de fois à notre nation. Le divin Sauveur l'a déclaré lui-même à nos pères assemblés : « Ne pensez pas, leur dit-il, que je sois venu abolir la loi et les prophètes ; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. » *Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas, non veni solvere, sed adimplere.* (Math., 5, 17.) Et dans la parabole du mauvais riche, qu'il proposa aux pharisiens (*Luc*, 16, 19.), quand ce réprouvé prie notre père Abraham (1) d'envoyer Lazare instruire ses cinq frères, le patriarche ne fait que cette réponse : « Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent. » *Habent Moïsen et prophetas, audiant illos.*

En effet, le volume sacré dont Dieu vous a constitués les conservateurs dans l'intérêt de son église, renferme toutes les vérités du christianisme. Ah ! que ne vous est-il donné de le

lire, dégagés du fatal bandeau qui vous tient dans un aveuglement vraiment inconcevable s'il n'avait été annoncé par les prophètes comme la punition de votre désobéissance (2)! Puisque vous reconnaissez l'authenticité de ce volume, *plus précieux que les perles et que les choses les plus désirables* ( Prov. , 3, 15. ), je n'ai qu'à vous recommander de l'ouvrir.

Depuis la promesse faite à notre père Abraham, que de lui sortirait le Rédempteur annoncé au premier homme (3), jusqu'à Malachie (4), dans la tombe duquel notre nation enferma le privilège de posséder des hommes de Dieu, prédisant les évènements futurs, vous verriez une suite de prophéties qui précisaient d'avance, et à des époques d'une distance énorme de l'évènement, les moindres détails de l'œuvre de la rédemption, laquelle fut accomplie sur la croix. Certains chapitres des psaumes et d'Isaïe sont de véritables évangiles de N.-S. Jésus - Christ ; d'autres passages de l'ancien testament seront toujours pour vous, malgré la subtilité des rabbins, des lettres closes et un chaos inextricable de difficultés, tant que vous aurez le malheur de rejeter les explications si claires, si simples qu'en donne l'évangile, et de repousser la doctrine qui en est la conséquence nécessaire (5).

Votre opiniâtreté vous soumet depuis longtemps à la punition, dont vous a menacés Moïse notre maître, (6) de *tâtonner en plein midi*, c'est-à-dire, quand la lumière de l'évangile brille à vos yeux dans tout l'éclat de sa splendeur : lisez enfin, je vous en conjure, méditez ce livre divin ; ah ! comme à sa lecture le cœur d'un sincère Israélite se dilate, ravi du véritable sens de ces belles et sublimes prophéties que les Voyants consignèrent en dépôt sacré dans les archives de notre nation ! Et quel n'est à cet égard l'avantage de ceux d'entre vous qui ont l'intelligence de la langue du texte sacré (7) en bien des endroits plus chrétien, si j'ose m'exprimer ainsi, que le latin canonique de l'Eglise ? Quel peuple fut jamais plus à portée de comprendre la grande vérité de la rédemption d'Israël et de la gentilité, que celui qui était depuis de longs siècles le dépositaire des promesses de Dieu, et le confident de ses desseins sur toutes les nations de la terre ?

Aussi est-ce au milieu de notre nation que daigna s'incarner le Fils de Dieu, ce Messie descendant, selon la chair, de la tige de David, si révérée parmi nous ; Messie en même temps d'opprobre et de gloire, que les justes, parmi nos ancêtres, demandaient avec une sorte d'impatience. A tel point, que le prophète

Isaïe, en parlant d'un événement, lequel éloigné encore de plus de deux cents ans, devait précéder de près de quatre siècles la venue du *Juste* par excellence, s'écrie dans une sainte extase, comme pour presser les pas du temps : « Cieux, faites découler le Juste d'en haut, et qu'il distille des nuées ; que la terre s'ouvrant, fasse germer en même temps, comme des fruits précieux, le *Sauveur* et la justification (8). » (Isaïe, 45, 8.)

C'est dans les mêmes dispositions que notre père Jacob, en annonçant à ses enfants assemblés ce qui devait leur arriver à *la fin des jours*, après avoir déterminé d'une manière si précise l'époque de l'incarnation de N. - S. Jésus-Christ, auquel *adhéreront* (9) les peuples de la terre, s'interrompt tout-à-coup par cette exclamation : *J'espère en ton salut, ô Seigneur* (10) !

Mais les justes de l'ancienne loi, seuls vrais Israélites, n'attribuaient pas au Messie qu'ils attendaient, la mission de ramener dans la terre sainte les Juifs exilés, comme l'enseigne la synagogue actuelle, particulièrement dans ses treize articles de foi (11) ; mais celle d'opérer notre salut, ainsi que l'a fait N.-S. Jésus-Christ. La preuve incontestable en subsiste dans la prière appelée *les dix-huit bénédictions*

(12), que vous récitez trois fois par jour. Cette formule de prière fut rédigée plusieurs siècles avant la naissance du Sauveur, par la *grande synagogue* (13), où siégeaient cent vingt docteurs, dont plusieurs prophètes, présidés par le scribe Esdras (14). La bénédiction qui a rapport à la venue du Messie est ainsi conçue « Fais bientôt fleurir le rejeton de Davide, et » élève sa puissance par l'effet de ton salut ; » car, tout le jour, nous espérons en ton salut (15). Sois béni, ô Seigneur, qui fais fleurir la puissance du salut (16). » Dans celle de ces bénédictions, où les docteurs tracèrent aux fidèles la manière de demander le retour de leurs frères encore dispersés, et particulièrement des dix tribus, il n'est nullement question du Messie. La voici toute entière. C'est la dixième : « Sonne de la grande trompette pour annoncer notre liberté. Lève ta » bannière pour rassembler nos frères dispersés. » Rassemble-nous des quatre coins de la terre. » Sois béni, ô Seigneur qui rassembles les exilés » de ton peuple Israël. »

Par ces mêmes motifs, notre nation fut la première à qui le Seigneur annonça le royaume des cieux, d'abord par Jean, son précurseur. ensuite de sa propre bouche. C'est comme *Roi d'Israël* que le Seigneur parut sur la terre

(*Joan.* 1, 49. 12, 13), et comme *Sauveur et Rédempteur d'Israël* qu'il souffrit. (*Act. c.* 13. — *Luc.* 25, 21.) C'est au milieu de notre nation qu'il opéra ses miracles si authentiques, pour confirmer (17) la bonne nouvelle qu'il nous apportait. (*Matt.* 4, 23. — *Marc.* 1, 23. — *Luc.* 4, 33. — *Joan.* 4, 46. — *Act.* 2, 22. 10; 37, 39.) C'est dans notre nation qu'il choisit ses disciples et ses apôtres; que s'établit d'abord non-seulement la première Église, mais aussi le centre de la religion chrétienne (*Act. c.* 15); et c'est encore au milieu de notre nation que triompha le premier un de nos frères (*Ibid.* cc. 6 et 7), qui scella de son sang la vérité dont il avait été témoin. Alors s'ouvrit cette glorieuse carrière du martyr, qu'ont fournie d'une manière toute surnaturelle, premièrement les apôtres, en témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu eux-mêmes; (*Act.* 4, 20. — *1 Cor.* 9, 1. — *1. Ep. Joan.* 1, 1.) ensuite tant de milliers de soldats de Jésus-Christ. Enfin, selon l'expression du juste Siméon, la lumière qui venait éclairer les nations, devait être la gloire de son peuple *Israël*: *Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israël.* (*Luc.* 2, 31.)

Paul, également un de nos frères que par l'effet des prières d'Etienne, sa victime (18),

la grâce a changé de zélé pharisien qu'il avait été, en apôtre ardent de Jésus-christ, s'exprime en ces termes : « Je ne rougie point de l'Évangile du Christ ( 19 ), parce qu'il est la vertu de Dieu pour servir de moyen de salut à tout croyant ; *premièrement au Juif*, puis au Grec (au Gentil). ( *Rom. 1, 16.* )

En effet, le divin Sauveur a dit lui-même à ses disciples, quelques instants avant sa glorieuse ascension. « Il fallait que le Christ souffrit de la sorte, qu'il ressuscitât le troisième jour d'entre les morts, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés parmi toutes les nations, *en commençant par Jérusalem.* » ( *Luc. 24 ; 46, 47.* )

L'Israélite converti retrouve dans l'Église, avec un charme inexprimable, les cérémonies de la Synagogue. Les passages des divines Écritures qu'il entend à tous les offices, lui rappellent sans cesse le souvenir de ses ancêtres jusqu'à l'antiquité la plus reculée. Que ces paroles du cantique de la Sainte-Vierge sont touchantes pour lui : « Il a relevé Israël, son serviteur, se souvenant de sa miséricorde, comme il l'a promis ( 20 ) à nos pères, à Abraham, et à sa postérité à jamais ( 21 ) ! »

L'Église, comme la Synagogue, récite des prières, matin et soir, avec le symbole de la

foi (22). L'une et l'autre observent l'usage de prononcer une bénédiction avant les repas, et des grâces après. Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la sainte Cène, rompit le pain, et le distribua après avoir prononcé dessus la bénédiction d'usage, et il bénit la coupe de vin dont il fit goûter à tous ses disciples : il en usa de même aux miracles de la multiplication des pains. (*Matth.* 14, 19. 15, 36.—*Marc.* 6, 41. 8, 6.—*Luc.* 9, 16.—*Joan.* 6, 11.) la Synagogue observe encore ces pratiques (23), ainsi que toutes les autres de l'ancienne loi. L'Église et la Synagogue solemnisent également la fête de Pâque en mémoire de la délivrance figurative de l'une, et réelle de l'autre. Le cinquantième jour après, la fête de la Pentecôte rappelle la promulgation de la loi de Dieu en pareil jour aux Juifs (24), et l'effusion du Saint-Esprit, auteur de cette loi, sur les disciples de N.-S. Jésus-Christ. Le prêtre catholique, ainsi que le sacrificateur juif, porte en officiant des ornements particuliers, selon le degré de sa consécration (25) ; l'un et l'autre se lavent les mains avant de commencer le sacrifice (*Exod.* 30, 17) ; l'un et l'autre ont l'obligation d'étudier la loi de Dieu (26) et de l'enseigner ; l'un et l'autre ont seuls le droit de donner la bénédiction au peuple (27). L'Église prie au nom

et par les mérites de N.-S. Jésus-Christ qui s'est sacrifié sur la croix; la Synagogue prie au nom et par les mérites d'Isaac, qui s'est offert sur l'autel. L'usage de prier ainsi existe de temps immémorial. Le texte chaldaique de la bible, (*Michée* 7, 20. *Cantic.* 1, 13.) en fournit la preuve (27 bis). L'auguste sacrifice de la messe le matin, et la visite au très-saint Sacrement le soir, rappellent ce *sacrifice perpétuel* offert en holocauste, matin et soir, au temple de Jérusalem, et dont la Synagogue fait commémoration aux mêmes époques du jour. Ce dernier sacrifice n'était que la figure de l'oblation pure, comme s'exprime Malachie, qu'on offre maintenant au nom du Seigneur en tout lieu de la terre (28). (Malachie 1, 11.)

La Synagogue conserve encore la pratique ancienne d'écrire partout le nom ineffable *Jéhova*, et les plus fervents pharisiens de nos jours ont devant les yeux, pendant la prière, ce verset des psaumes (16, 8.) écrit sur parchemin: « Je mets *Jéhova* en ma présence sans cesse »; *Jéhova* en grands caractères. Les phylactères que les anciens pharisiens vous ont transmis, n'ont pas d'autre objet que d'élever vos cœurs vers le ciel dans la prière (*Exod.* 30, 17). Cet usage a passé dans l'Église avec la religion de nos pères. Seulement elle a substitué

au nom *Jéhova* l'image de Dieu au moment où il a accompli notre rédemption : c'est ainsi qu'elle représente au naturel les Saints et les Anges, tandis que vous tracez simplement leurs noms. La chose restant toujours la même, qu'importe la forme du signe qui en réveille l'idée ?

C'est donc par erreur ou par malveillance que s'est répandue parmi le commun des Juifs l'opinion que les chrétiens adoraient les images ! Que diriez-vous si l'on vous accusait d'adorer les quatre lettres du nom *Jéhova* ?

A la messe, la lecture publique de l'Évangile, précédée d'un passage analogue, tiré souvent, ainsi que cela se pratique pendant toutes les fêtes du carême, des livres de l'ancien testament, correspond parfaitement aux *parschiot* et *haphtarot* de la Synagogue (29). A l'Église, les jours de fête on explique au peuple, en langue vulgaire, l'Évangile du jour; la Synagogue, après le retour de la captivité de Babylone, avait des interprètes qui rendaient en chaldéo-syriaque, alors langue vulgaire de notre nation, la section du pentateuque et du prophète du jour (30). A l'Église, pendant la lecture du saint Évangile, ainsi qu'à la Synagogue pendant celle du pentateuque, on doit se tenir debout (31). La ré-

citation publique des psaumes a lieu à l'Église comme à la Synagogue.

En un mot, et pour ne pas trop prolonger ce parallèle, toutes les cérémonies de l'une se retrouvent dans l'autre, avec la différence que l'Église possède la réalité de ce dont la Synagogue n'offre que les figures. Je ne parle pas ici des pratiques superstitieuses de cette dernière, fruit des rêveries du talmud et de celles des rabbins qui sont venus après la clôture de cette compilation monstrueuse, véritable encyclopédie où l'on trouve tout, hors le bon sens (32).

Une chose qu'il importe de vous faire observer, c'est que l'Église n'adore que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dont la Synagogue a perdu la vraie notion (33); Dieu de l'unité la plus parfaite dans son essence. Les rabbins en vous persuadant que le dogme de la Sainte-Trinité constitue un polythéisme, calomnient la religion chrétienne pour vous en éloigner. La Divinité *uni-ternaire*, qu'adore l'Église, est celle annoncée par Moïse dans ce verset du Deutéronome, où il en exprime en même temps l'unité et la trinité.

• Écoute, ô Israël! *Jéhova*, notre Dieu, » (*Elohénou*) *Jéhova* un. » (*Deut. 6, 4.*) Cette triple répétition du nom du Seigneur est con-

traire aux règles de la grammaire et au génie de la langue. Jérémie, dans une phrase pareille, dit simplement : *Et Jéhova Dieu vrai* (Jérém. 10, 10.), sans répéter *Jéhova vrai*; c'est qu'il n'avait pas en vue ici, comme Moïse, de faire connaître l'essence de la Divinité. Les rabbins sentent fort bien *l'inconvénient* de la triplication insolite du nom de Dieu en cet endroit. Voyez les commentaires Hhezkouni, Sefhorni, Imré-Nogam. Le commentaire Behhaï dit expressément que Moïse énonce ainsi l'unité de Dieu, afin de prescrire à notre croyance que les trois principaux attributs de la Divinité se réunissent en *un*, savoir: *l'éternité*, En soph; *la sagesse*, Hhohhma; *la prudence*, Bina. Or, qu'est-ce autre chose que la Sainte-Trinité: le *Père Éternel*; le Fils, appelé dans les litanies, d'après les proverbes, (*passim*) *Sagesse éternelle*, Sapiientia æterna; le Saint-Esprit, appelé dans les litanies, d'après Isaïe, ( 11, 2. ) *Esprit de conseil et de prudence*, Spiritus consilii, fortitudinis, scientiæ et pietatis.

Voici comment s'exprime, au sujet de ce verset, le Zohar (*Nomb. ch. 13.*), pour lequel vous professez un respect sans bornes, et qui se recommande effectivement par son antiquité :

« Il y a *deux* auxquels sont réunis un, et ils  
 » sont *trois* ; et étant *trois* , ils ne forment qu'un.  
 » Le mot *Elohénou* ( notre Dieu ) , se joint aux  
 » deux noms ineffables : *Jéhova* , *Jéhova* dans  
 » le *Schemagne* ( c.-à-d. le verset 4 , ch. 6 du  
 » Deuter. ) , et c'est le sceau de la vérité ; et  
 » quand ils sont réunis , ils forment un de  
 » l'unité la plus absolue : *Inoun hhad bihhouda*  
 » *hhada.* »

La Sainte-Trinité est encore exprimée entre autres *Gen. 1 , 26* : « Et Dieu dit ; *Faisons*  
 » l'homme à *notre* image et à *notre* ressem-  
 » blance. *v. 27* , Et Dieu *créa* l'homme à *son*  
 » image. » Le talmud , *Traité Sanhédrin* , f.° 38  
 v.° , dit qu'à la vérité le verset 26 dépose en fa-  
 veur des *Saducéens* , qui enseignent qu'il y a  
 plusieurs Dieux , mais qu'ils sont réfutés par le  
 verset subséquent qui emploie le singulier. Il est  
 clair que , sous la dénomination de *Saducéens* ,  
 le talmud désigne ici les chrétiens , car cette  
 secte juive n'enseignait rien de semblable. Se-  
 lon le *Médrasch* , Moïse aurait répugné à écrire  
 le verset 26 , quand Dieu le lui dicta.

Or , ce que les rabbins regardent comme  
 une réfutation du dogme de la Sainte-Trinité ,  
 vient encore le corroborer , en montrant par  
 ce changement du singulier et du pluriel ,  
 l'*uni-Trinité*. Les rabbins , *talmud loco cit.* ,

pour expliquer le nombre pluriel du verset 26, rapportent une ancienne tradition répétée par les principaux et plus antiques commentaires, d'après laquelle Dieu n'exécute rien sans préalablement consulter sa famille, *bephamalia chello*, (d'autres versions portent : *bephamalia schel magnala*, la famille céleste.) Cette famille, s'il est permis de répéter cette expression, qu'est-elle autre chose que la Sainte-Trinité ? Il est vrai que les rabbins l'expliquent par les anges, et alors ce mot *phamalia*, emprunté du latin, aurait la signification de *domestici*, gens de la maison ; mais dans ce cas, Dieu n'aurait pas dit : *Faisons l'homme*, puisque les anges ne l'ont pas aidé. Je ne relèverai point le blasphème abominable de ces docteurs, qui attribuent à la Sagesse éternelle le besoin de consulter des créatures !

Au surplus, pour trancher la question, je citerai le Zohar, autorité irrécusable pour eux.

Voici ce que dit ce *livre saint*, comme il est souvent intitulé : « *Faisons l'homme*, à qui a-t-il dit cela ? Certainement il l'a dit à *Iod, Hé, Vave, Hé*, centre des dix attributs divins. » Tikkounê Zohar in Bereschit.

*Iod, Hé, Vave, Hé*, sont les quatre lettres du nom *Jéhova*. Le Zohar nomme ici ces lettres, au lieu du nom ineffable lui-même,

ce qui est certainement extraordinaire, pour indiquer la Sainte-Trinité. En effet, chacune des trois personnes adorables est désignée par une de ces lettres. Nous allons le démontrer.

Le nom ineffable Tetragrammaton ne contient, comme on vient de voir, que trois lettres différentes disposées selon l'ordre de procession des divines personnes :

1.° *Iod*, que les cabalistes (docteurs de la tradition mystique) regardent comme le symbole du *premier principe*, Dieu le Père.

2.° *Hé*, selon les rabbins cette lettre par sa configuration dénote la descente aux enfers suivie de l'Ascension au Ciel. (*Voyez le Médrasch-rabba*, sur le v. 4, ch. 2 de la Genèse.) Qui ne reconnaîtra pas là Dieu le Fils, qui *descendit ad inferos, ascendit ad celos* ?

3.° *Vave*, qui répond à la conjonction copulative *et* ; Dieu le Saint-Esprit, lien d'amour entre les deux premières personnes, dont il procède de toute éternité. La deuxième lettre, le *Hé*, se répète une seconde fois après le *Vave*, pour désigner la seconde nature, la nature humaine de N.-S. Jésus-Christ, qui *incarnatus est de Spiritu Sancto*.

Les rabbins écrivent ordinairement le nom de Dieu par un seul *Hé*. En explication du mot *Béhibbàream*, (Gen. 2, 4.) ils disent que

le ciel et la terre furent créés par la vertu du *Hé*. Ces paroles s'accordent parfaitement avec ce que l'apôtre dit du *Verbe éternel* : *Omnia per ipsum facta sunt ; et sinè ipso factum est nihil quod factum est.* (*Joan.* 1 ; 3.)

Ajoutons encore ici une observation assez curieuse. L'ancienne Synagogue et les cabalistes figuraient la divinité par la lettre *Schine*, formée de trois *iod réunis par ligature*. Comment se fait-il que cette lettre mise au milieu du nom *Tetragrammaton*, produit le nom adorable de *Jésus* ? Car, dans les noms propres composés de *Jéhova*, le *vave* se prononce *ou*, comme *Eli-Iahou*, *Ieschagniahou*. De plus, dans ces noms composés le *hé* final se supprime, parce qu'il n'est pas d'usage en hébreu de mettre *vave* et *hé* quiescents à la suite, ce qui donnerait alors *והוה ieschou*. Le premier *hé*, point ou peu sensible dans la prononciation, s'est également supprimé, ce qui réduit finalement le mot à *ו* comme on le voit écrit dans le talmud et les autres livres des rabbins.

Le chapitre 18 de la Genèse est encore plus formel. Je n'ai qu'à traduire mot à mot, sans avoir besoin du moindre commentaire. (v. 1.)

« Et *Jéhova* lui apparut (à Abraham) dans les plaines de Mambré, quand il était assis à l'en-

» trée de la tente , par une grande chaleur du  
 » jour. ( v. 2. ) Levant les yeux , il s'aperçut que  
 » *trois hommes se tenaient* près de lui. Dès qu'il  
 » s'en aperçut il courut au-devant d'eux de  
 » l'entrée de la tente , et il se prosterna en terre ;  
 ( v. 3. ) » et il dit : *Mon Seigneur* ( le Talmud ,  
 traité Schebougnot , f.° 35 v.° , décide que ce  
 nom est saint , *Kodesch* , c.-à-d. qu'il s'adresse  
 à Dieu : cette décision est adoptée par Maïmo-  
 nides , des Fondemens de la Loi , ch. 6 , § 9. )  
 « *Mon Seigneur* ; je te prie , si j'ai trouvé grâce  
 » à tes yeux , n'outrepasse pas ton serviteur.  
 » ( v. 4. ) *Permettez* que l'on apporte un peu  
 » d'eau , et lavez vos pieds , ensuite vous conti-  
 » nuerez votre marche , puisque vous êtes venus  
 » à passer auprès de votre serviteur ; et ils  
 » dirent : Fais ainsi que tu as dit. ( v. 8. ) Et il  
 » prit du beurre.... et les servit ; et il se tint  
 » auprès d'eux sous l'arbre , et ils mangèrent ;  
 » ( v. 9. ) et ils lui dirent : Où est Sara ta femme ?  
 ( v. 10. ) » Et il dit : *Je reviendrai à toi dans un an* ,  
 » et Sara , ta femme , aura un fils... ( v. 12. ) Et  
 » Sara s'en moqua intérieurement pensant....  
 » ( v. 13. ) Et *Jéhova dit* à Abraham : Pourquoi  
 » Sara s'est-elle moquée , pensant ?... ( v. 14 )  
 » Y a-t-il une chose trop difficile pour *Jéhova* ?  
 » Dans un an *je reviendrai* à toi , et Sara aura  
 » un fils. ( v. 15. ) Cependant Sara nia , disant...

» Mais il dit : Non tu t'es moquée. (v. 16.) Et  
 » ces hommes se levèrent de là , et se tournèrent  
 » vers Sodome. (v. 22.) Ces hommes donc s'en  
 » allant de-là , marchèrent vers Sodome , Abra-  
 » ham se tenant encore devant Jéhova. » ( C.  
 à-d. , selon le Talmud , Traité Berahhot , f.° 6  
 v.° , les Targumistes et Maimonides , restant  
 en adoration.)

Les extravagances que les rabbins débitent pour expliquer l'alternation du singulier et du pluriel dans ce chapitre , à l'égard de Jéhova , qui apparut en trois personnes , prouve leur grand embarras. Ils ont l'air de ces enfants qui témoignent leur répugnance par les grimaces les plus risibles , à la vue de la coupe salutaire qui doit leur rendre la santé (34).

Le Zohar s'exprime ainsi sur ces paroles du texte , et il lui apparut : « Manifestation de  
 » l'essence divine sous les trois couleurs princi-  
 » pales, comme elle est en haut au ciel ; et c'est  
 » sous le même nombre de couleurs que Dieu  
 » se manifeste dans l'arc-en-ciel. »

Ce passage du Zohar explique parfaitement le sens du verset 28 , ch. 1 , d'Ezéchiel :  
 » Ainsi que l'arc-en-ciel qui se forme dans la  
 » nuée en un jour de pluie (sous les trois cou-  
 » leurs principales) , se répandait tout autour  
 » l'éclat de la splendeur » (de la divine Trinité.)

Qu'il me soit permis de faire observer ici que le Seigneur, en donnant à Sara stérile et vieille un fils qu'elle nourrit de son propre lait, préluda, pour ainsi dire, à l'enfantement miraculeux de la Sainte-Vierge.

Je recommande encore à votre méditation les passages suivants :

(*Gen.* 3 ; 22.) Et Dieu le Seigneur dit : Voici que l'homme est devenu comme *chacun de nous* ; Keahhad Mimmennou.

(*Ibid.* 11 ; 7.) Descendons et confondons leur langue.

(*Exod.* 34 ; 6.) « Jéhova, Jéhova, Dieu ! Dans cette triple invocation, le Seigneur annonce lui-même le mystère de la Trinité, en se manifestant à Moïse ; car le verset 19 du chapitre précédent prouve que le mot *Vayikra*, et *clamavit*, ici, ne se rapporte pas à Moïse, comme l'entend Saint-Jérôme, mais au Seigneur. (Voy. les commentaires *Aben-Ezra*, *Hhezkouni*, *Sephorno*, *Salom.-Daubna*, etc.)

On doit remarquer le passage suivant, tiré de Rabbi Belhâï, sur cet endroit :

« Rabbi Haï le Gaon rapporte que les trois  
» lumières d'en haut n'ont point de commen-  
» cement ; car elles sont l'essence, la nature  
» et le principe de tous les principes. Selon la  
» tradition de ce *Gaon*, elles s'appellent lu-

» *mière primitive* ( or *kadmon* ), *lumière clari-*  
 » *fiant* ( or *metzahhtzahh* ), *lumière claire* ( or  
 » *tzahh* ), et ces trois noms ne sont que la  
 » même chose, la même essence (*vegnétzem*  
 » *éhhad* ), unis de l'union la plus forte dans le  
 » principe de tous les principes. C'est ce que les  
 » sages de la vérité ont figuré par le point su-  
 » périeur du *Iod.* » Conférez les passages suivants  
 du N. T.

*Descendens à Patre luminum.* ( Jac. 1; 17. )

*Et lucem inhabitat inaccessibilem.* ( 1 Tim.  
 6; 16. )

*Lumen ad revelationem gentium.* ( Luc. 23; 2. )

*Erat lux vera quæ illuminat.* ( Joan. 1; 19. )

Le symbole du concile de Nicée dit : *Deum*  
*de Deo, lumen de lumine.*

( *Nomb. 6; 24, 25, 26.* ) Dans la triple bé-  
 nédiction que les prêtres, fils d'Aaron, doivent  
 donner aux enfants d'Israël, le nom du Sei-  
 gneur est répété jusqu'à trois fois avec la bé-  
 nédiction qui se rapporte aux grâces que l'église  
 demande par l'invocation de chacune des ado-  
 rables personnes de la Sainte-Trinité.

Cette bénédiction, on a fortement lieu de  
 présumer qu'ils la donnaient au nom *du Père,*  
*du Fils,* et *de l'Esprit Saint,* et qu'ils l'ont  
 transmise ainsi à l'Église telle que les prêtres  
 catholiques l'ont toujours donnée. Maïmonides

dans son livre *More-Nebouhhim*, partie 1<sup>re</sup>, ch. 61 et 62, en expliquant les diverses manières de prononcer le nom ineffable dans cette bénédiction, et les précautions extraordinaires que les sacrificateurs prenaient pour les dérober à la connaissance du vulgaire, dit qu'ils avaient aussi un nom de douze lettres, lesquelles ne formaient pas un mot, mais plusieurs mots. Or, dans la composition des mots *Ab, Ben, Verouahh hakkodesch (Pater, Filius et Spiritus Sanctus)*, il entre précisément douze lettres en hébreu. אב בן ורוח הקודש

Le véritable mode de proférer le nom ineffable a été enseveli dans le secret, d'après le Talmud, Traité Joma, f.° 39, v.°, à la mort du grand-prêtre Siméon-le-Juste.

Voyez aussi Talmud traité Sota, f.° 38 r. et Buxtorf. lex. Talm. Racine *Schem*.

( Josué 22 ; 22. ) *Le Dieu, Dieu, Seigneur.* Le médrasch-Ialkout (en cet endroit), et le Médrasch-Thehilim (sur le ps. 50); deux recueils des plus anciennes traditions, reconnaissent ici les trois *attributs (middot) de Dieu*, confondus dans l'essence unique de la Divinité.

( Is. 6 ; 6. ) *Saint, Saint, Saint est le Seigneur Sabaoth.* On ne trouve pas d'adjectif répété trois fois pour exprimer le superlatif; puisque

*gnawa*, d'Ezéchiel, 21, 32, est un substantif.

(*Ibid.* 6 ; 8.) Et j'entendis la voix du Seigneur disant : Qui enverrai-je ? et qui nous (lânou) ira ? et je dis me voici, *envoie-moi*.

(*Ibid.* 48 ; 16.) Le Messie parlant de lui-même dit : « Maintenant c'est le Seigneur *Jéhova* qui m'envoie, et son esprit (*Verouhho*). » *Brevi versiculo*, dit St.-Jérôme en cet endroit, *Trinitatis nobis ostenditur sacramentum*.

(*Ibid.* ch. 63.) La Sainte-Trinité est encore exprimée très-clairement (vv. 7, 8.), Dieu le Père (v. 9.), Dieu le Fils, l'envoyé de sa face. (v. 10.) Ils ont affligé son esprit saint (*et rouahh kodscho*.)

(*Ps.* 2 ; 7.) Le Messie s'exprime ainsi : *Jéhova* m'a dit : tu es mon fils, je t'ai engendré au « jourd'hui » (de toute éternité) (v. 12.) Rendez hommage au Fils, afin qu'il (Dieu) ne se courrouce et que vous ne périissiez dans cette voie. Le mot *bar* du texte est rendu par *fils* dans la version syriaque et dans l'excellente traduction allemande du rabbin Moïse Mendelssohn. Joël Brill, disciple de ce célèbre auteur, fait rapporter le pronom *il* à *Jéhova* du verset précédent. (Voy. aussi les commentaires d'Aben-Ezra, et d'Aben Yihhaï.)

(*Prov.* 30 ; 4.) Qui a comprimé le vent dans ses poings ? Qui a fixé les limites de la terre ?

Quel est son nom, et quel est le nom de son fils, si tu le sais ?

Le verset de la pierre angulaire (*ps.* 118), que N.-S. s'applique lui-même (*Matth.* 21; 42. — *Marc.* 12; 10. — *Luc.* 20; 17. *Voy. aussi Act. Apost.* 4; 11. — *1 Pet.* 2; 7.), commence par *Eben*, pierre, qui renferme les mots *père*, *fils*, ( *ab*, *ben.* ) La lettre *beih* du milieu, qui se lit avec chacun de ces deux mots, étant le lien qui les unit entr'eux, figure le Saint-Esprit.

D'après la méthode des cabalistes, appelée *raschê-thébot*, les initiales, les deux premiers mots de l'Écriture sainte annoncent chacun les trois adorables personnes de la Sainte-Trinité. *Beréschit-Bara*, forment ; *ben*, filius ; *rouahh*, spiritus, *ab*, pater ; *Schem yitbarehh*, nomen benedictum : expression très-ordinaire chez les rabbins pour dire Dieu. Si l'ordre de procession n'est pas observé dans l'arrangement de ces lettres, la raison en est, comme disent les cabalistes, afin d'obtenir par les finales le mot *emet*, vérité, qui est, selon eux, le sceau de la Divinité.

Si Dieu avait permis que vous eussiez connaissance seulement de quelques-uns de ces nombreux ouvrages (35), qui prouvent si victorieusement la vérité du christianisme, et par suite, de la religion catholique, il serait su-

perflu de vous signaler les passages des divines Écritures de l'Ancien-Testament, dans lesquels le Seigneur m'a fait la grâce de voir la mission et la divinité de N.-S. Jésus-Christ, ainsi que la doctrine qui en découle. Je me bornerais à vous faire part de quelques nouvelles observations, que, Dieu merci, mes études m'ont mis à même de faire sur le texte. Mais celui qui a décidé que la partie pharisaïque du peuple hébreu (36) subsistera jusqu'à la consommation des siècles, persistant dans son aveuglement, afin de rendre témoignage à la vérité qu'elle méconnaît, dérobe à la Synagogue jusqu'à la connaissance de ces livres.

Je parcourrai donc avec vous, mes chers frères, les plus saillantes prophéties qui ont rapport aux circonstances de la vie, de la passion et de la résurrection de Notre-Seigneur. Ces circonstances sont établies d'une manière si authentique, que les ennemis de la religion de Jésus-Christ, qui étaient presque ses contemporains, n'ont jamais osé les contester. Il n'appartenait qu'aux rabbins de les défigurer de la manière si absurde que vous connaissez (37). Ils ont défiguré tout ce qui tient à l'histoire, même quand ils n'étaient pas intéressés à le faire. Je me contenterai de vous rappeler celle de Titus (38), et je vous laisse

à juger à vous-mêmes s'il convient de s'en rapporter à de pareils narrateurs.

A la véritable histoire du Messie , fils de Dieu , j'opposerai le Messie , si ridiculement imaginé , que les rabbins vous font attendre depuis un si grand nombre de siècles , et qu'ils vous feront attendre jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de vous ouvrir les yeux pour fixer vos regards sur le Sauveur que *vous avez percé* sur la croix , et que vous continuez de crucifier par votre assentiment au déicide de nos pères. Oui , mes chers frères , notre nation reviendra de son fatal égarement. Il n'est pas permis d'en douter , puisque Notre-Seigneur l'annonce lui-même par la bouche de son prophète : « Je répandrai , dit-il , sur la maison de David et sur l'habitant de Jérusalem , l'esprit de grâce et de prière. Ils regarderont vers moi qu'ils auront percé , et ils s'en affligeront comme on s'afflige sur la mort d'un fils unique , et ils en éprouveront une amertume pareille à celle qu'inspire la perte d'un premier né. (*Zach. 12 ; 10.*)

Cette prédiction commence à se réaliser. A la vérité , notre nation nage encore dans le déluge de l'infidélité ; mais il est consolant de voir depuis quelque temps un grand nombre de nos frères se sauver des flots de la damna-

tion éternelle , en se réfugiant dans l'arche salutaire de l'Église catholique. Pendant que je vous écrivais ces pages , beaucoup d'Israélites , parmi lesquels on remarque de savants écrivains et de fort talmudistes , ont été régénérés sur les fonds baptismaux , à Paris et dans plusieurs villes de France.

Mais il est essentiel qu'avant de traiter l'objet important des prophéties , je vous retrace par quelles voies la grâce divine me prépara dès l'enfance , et m'amena enfin au degré de conviction qui me détermina à recevoir le baptême.

Né et élevé au milieu de vous , ayant exercé des fonctions qui me furent confiées par vos autorités , comptant dans vos rangs des amis de jeunesse et des compagnons d'études , écrivant dans ma propre patrie que je n'ai jamais quittée avant mes malheurs , connus de vous tous , comment pourrais-je entreprendre de vous en imposer en vous mettant devant les yeux les particularités de ma vie qui ont trait à ma conversion , et qui ne peuvent manquer d'être à la connaissance d'un grand nombre d'entre vous ? Je prends même l'engagement de vous donner tous les éclaircissements que vous pourriez désirer à cet égard.

*Si parva licet componere magnis* , et surtout

si la comparaison n'est pas trop orgueilleuse , je dirai : ainsi que Saint-Paul , mon bienheureux patron , j'ai été élevé aux pieds des docteurs d'Israël ; ainsi que lui , j'ai été converti par la voix de Dieu , sans le concours d'aucun homme ; ainsi qu'à lui , ma conversion me valut la haine et la persécution des Juifs , mes frères. A Dieu ne plaise que j'aie la moindre pensée de faire des reproches à mes persécuteurs Je leur pardonne de tout mon cœur , tant en mon nom qu'au nom de mes enfants. Je leur rends grâces même de nous donner occasion de souffrir pour le glorieux nom de Jésus-Christ. Je dis plus : je dois les excuser et ne les regarder que comme les instruments involontaires de la justice divine. Lorsque les frères de Joseph reconnurent le tort de leur conduite envers lui , ce patriarche , qui est la figure la plus accomplie de N.-S. Jésus-Christ , leur dit avec douceur : « Ce n'est pas vous qui m'avez envoyé en Égypte , c'est Dieu. »

*Lo aththem schelahhthem oti henna ki haelohim.*

Dieu m'est témoin que je ne cherche pas à me faire valoir par les choses avantageuses que je rapporte sur mon compte. Je dirai avec l'apôtre : Si c'est une imprudence que de me louer , c'est à vous qu'il faut en attribuer la

faute : *factus sum insipiens vos me coegistis.* ( 2 Cor. 12; 11.)

Le Seigneur m'inspira de bonne heure la soif de l'étude et le goût des langues. Ainsi que celle de tous les enfants destinés au rabbinat , mon éducation se bornait , dans mes premières années , à l'explication de la bible originale avec les commentaires en langue rabbinique (39), et à l'étude du Talmud. Mon père , rabbin au grade de *Hhaber* (40), excellent hébraïsant et bon talmudiste , se chargea lui-même de cette partie de mon instruction. Il s'y appliquait avec tant de soin , qu'à l'âge de dix ans , quand on me citait de la bible un verset quelconque , ou une expression un peu saillante , j'en indiquais , sans hésiter , le chapitre et l'exposition des commentaires sur cet endroit. Ce qui contribuait le plus à fixer la concordance dans ma mémoire , ce furent les curieux qui vinrent assez fréquemment me mettre à l'épreuve.

Déjà alors le sujet favori de mes pensées c'étaient les dogmes de la religion , et je profitais volontiers de toutes les occasions de m'informer de la croyance et des cérémonies de l'Église. Je me rappelle que je me plaisais particulièrement à *raisonner religion* avec un domestique catholique , très-pieux , du pro-

priétaire de la maison. C'était un bon Lorrain allemand, doué d'une foi à transporter les montagnes, et qui me paraît avoir puisé toute son érudition dans son petit catéchisme, et les instructions des livres de piété en sa langue. Il ne devait pas être sans intérêt de voir un enfant de dix ans discuter sérieusement des matières si graves, avec un homme d'un âge assez avancé.

Ces colloques indiscrets m'attirèrent plus d'une fois des réprimandes sévères.

A douze ans, j'entrai à la première section de l'académie talmudique (*bet-hammédrasch*) établie à six lieues de Strasbourg (à *Edendorf*), ma ville natale. De cette classe, où l'on restait ordinairement trois ans, je passai au bout d'un an à la seconde section, établie à la proximité de la ville (à *Bischheim*). Après dix-huit mois d'étude dans celle-ci, je fus admis à la troisième et dernière section, dont le docteur, M. Isaac-Lundeschuetz, grand-rabbin de la circonscription où se trouvait l'établissement (à *Westhoffen*), était un des plus subtils talmudistes de son temps. Il ne put assez s'étonner lorsque, peu de temps après mon arrivée dans son académie, je lui présentai, rédigée en hébreu rabbinique, la thèse qu'il avait prononcée la veille en hébreu-germain, à tous les

étudiants assemblés. Elle avait duré trois heures , et avait pour texte le f.<sup>o</sup> 8 du Traité Betza du Talmud. Il fit transcrire ma rédaction en entier dans un de ses manuscrits , dont il a publié depuis une partie sous le titre de *Kelilot iophi*.

Dès ce jour , je devins un des principaux disciples qu'il consultait pour ses observations sur le Talmud.

Trois ans après que j'eus quitté son académie , il m'écrivait encore des lettres très-affectueuses que j'ai conservées , et où il me témoignait toute sa satisfaction du *haut degré de mon instruction et de mon aptitude*.

Pendant un long voyage que M. Lunde-chuetz fit en Allemagne, l'administration m'envoya à Phalsbourg étudier le Talmud sous M. Gouguenheim , actuellement grand-rabbin de la circonscription consistoriale de Nancy. Une pièce de ce grand-rabbin, que je possède encore , atteste dans les termes les plus flatteurs , mon *application et mes progrès dans le Talmud dès l'âge de six ans , ainsi que mes succès étonnants obtenus sous lui*.

Aux vacances , qui avaient lieu au printemps et en automne durant les mois des grandes fêtes , je revenais à Strasbourg , où je profitais des thèses publiques et exercices particuliers

du célèbre grand-rabbin David Sintzheim (41), et des rabbins Samuël-Samuël et Zadoc-Weil ; tous ces docteurs me délivrèrent également à différentes fois des témoignages pompeux de mes progrès dans la théologie talmudique.

La Providence a voulu que, malgré la soustraction de mes pièces et de mes manuscrits, la plupart de ces papiers me restassent entre les mains.

Cependant ma propension pour le christianisme prit un caractère plus décidé. Profitant de tous mes moments de loisir, je travaillais avec ardeur à me perfectionner dans le grec et le latin, pour m'instruire de cette religion dans les ouvrages originaux. Ce penchant chrétien ne pouvait manquer de se manifester de temps en temps. Mon père, qui ne cessait de m'observer, en fut tellement alarmé, qu'il employa toutes sortes de moyens pour me faire renoncer aux études profanes, et me borner à la théologie (42). Ces entraves, comme cela arrive d'ordinaire, ne furent qu'un nouveau stimulant.

Après avoir achevé mes études talmudiques, à peine sorti de l'enfance, je fus chargé d'une éducation théologique et profane chez M. Séc, riche Israélite de Ribeauvillé, département du

Haut-Rhin. Je demeurai trois ans dans cette maison , jusqu'à ce que mon élève se rendit à l'académie de mon propre docteur.

C'est à Ribeauvillé que j'eus pour la première fois une entrevue avec un ecclésiastique catholique.

Vous savez , mes chers frères , qu'il est bien rare , surtout en Alsace , que les Juifs fréquentent la société chrétienne qu'ils n'aiment pas , et où ils ne seraient admis qu'avec les dernières difficultés (43).

J'eus soin de me procurer à Ribeauvillé cette faveur exceptionnelle. Un peu d'acquis et un extérieur différent de celui auquel on reconnaît si facilement les Juifs , principalement en Alsace et en Allemagne , me servirent d'introduction dans quelques maisons chrétiennes.

Parmi ces maisons je citerai particulièrement celle du maire , en 1808 , que je fréquentais le plus assidûment. Elle se composait d'une famille catholique fort pieuse. Je m'y expliquais si franchement sur mon goût pour le christianisme , qu'on me prêta un catéchisme français , et que l'on me proposa de m'aboucher avec un ecclésiastique. J'acceptai cette offre avec empressement. Au jour convenu , j'eus une conférence assez longue avec un prêtre de la paroisse. Mais le moment que

Dieu avait fixé pour ma conversion n'était pas encore arrivé. L'entretien que j'eus avec cet Ecclésiastique fut bien loin de m'y disposer ; je rendis même le catéchisme avec des observations qui me furent renvoyées pour toute réplique. Cette estimable famille eut la charitable discrétion de garder le silence sur ma démarche, qu'elle attribuait sans doute à ma grande jeunesse. Je lui en sais gré, et je lui exprime ici publiquement ma reconnaissance du vif intérêt qu'elle prit à mon salut, et de la conduite qu'elle observa en cette circonstance.

Je renonçai à tout examen relativement à la religion catholique ; mais j'éprouvais intérieurement un je ne sais quoi d'inquiétant qui troublait mon repos.

L'année suivante le grand-rabbin de la circonscription consistoriale du Haut-Rhin, nouvellement installé, vint en tournée à Ribeauvillé. Il me conféra de son propre mouvement le titre de rabbin au grade de *hhaber*, « *frappé*, c'est ainsi qu'il s'exprime dans le diplôme, *de mon habileté dans le Talmud à un âge si jeune* (ianik vehhakim touba), et du succès avec lequel je l'enseignais. » Six autres diplômes pour le même grade, et dont la rédaction est un tissu d'éloges, me furent octroyés la même année, ou peu après, par des docteurs et des

grands-rabbins de la première distinction. Deux de ces pièces m'annonçaient même comme prochain le grade de docteur. Dès-lors toutes mes vues se tournèrent vers le rabbinat, et je m'éloignais de plus en plus de mes premières idées chrétiennes.

De Ribcauvillé je passai à Colmar, dans la famille d'un beau-frère de M. Sée, également en qualité d'instituteur. Cette famille, dont je conserverai toute ma vie de touchants souvenirs, n'a cessé de me donner des témoignages de confiance et d'intérêt jusqu'à l'époque de mon abjuration.

Après deux ans de séjour dans cette maison, où j'étais si heureux, j'annonçai l'intention de me rendre à Paris, pour y perfectionner mes études profanes. C'était un sentiment irrésistible qui m'entraînait vers la capitale, où était arrêtée, disais-je, l'étoile de mon bonheur, sans toutefois y avoir ni vues ni protecteurs.

Mon père, à qui j'allai demander sa bénédiction avant de quitter l'Alsace, mit tout en œuvre pour me faire renoncer à mon projet; mais voyant que je restais inébranlable dans ma résolution, il pronouça enfin ces paroles des parents de Rebecca : *Médonai iatza had-dabar*, (cette chose a été résolue par le Seigneur). « Ce ferme propos, ajouta-t-il, est le gage d'un grand bonheur qui l'attend à Paris. » Ah! quel

bonheur plus grand aurait pu m'y attendre que celui de recevoir le saint sacrement du baptême ? Mon excellent chef n'avait rien épargné non plus de son côté pour me retenir chez lui. Il eut même la générosité de m'inviter dans ses premières lettres , de retourner dans sa famille si je n'étais pas bien à la capitale.

Je vins donc à Paris , n'y apportant d'autres moyens et d'autres recommandations que ma théologie et la connaissance de plusieurs langues.

C'est là que la providence disposa tout de la manière la plus admirable , pour préparer ma conversion. Outre une place que j'obtins au Consistoire central , j'étais chargé d'une éducation , encore théologique et profane, dans la famille d'un Israélite très-estimable. J'eus de plus en ville des élèves, Israélites et autres, pour diverses langues.

L'Israélite auquel j'étais spécialement attaché, un des plus zélés pour le rabbinisme, fut pour moi l'occasion d'une connaissance bien précieuse. Il avait pour locataire une famille catholique, de la notabilité la plus respectable , dont la piété solide est comme un trésor héréditaire ; patrimoine inestimable, commun à toute la parenté (44). J'eus des élèves dans deux maisons de cette même famille.

Electrisé par les exemples édifiants d'une

tendre piété, dont j'avais ainsi le bonheur d'être témoin journellement; pendant plusieurs années, le sentiment qui m'animait autrefois à l'égard du christianisme se réveilla en moi avec une force nouvelle. La moindre cérémonie de la religion catholique me faisait éprouver des émotions que je ne saurais exprimer. On s'apercevait dans ces maisons que c'était toujours avec de grandes démonstrations de respect, que je faisais expliquer à mes élèves le texte latin du nouveau testament, et que je parlais même de la croyance de l'Église; mais on jugea prudent de ne jamais m'entretenir de religion.

Les ouvrages des principaux pères de l'Église, grecs et latins, qui figuraient dans la bibliothèque que je m'étais formée, devinrent alors ma lecture habituelle.

En m'instruisant ainsi de la religion qui avait pris insensiblement racine dans mon cœur, je fus frappé des reproches fondés que ces pères adressent (45) aux juifs d'avoir corrompu le texte hébreu. Je m'étais aperçu moi-même depuis long-temps qu'en bien des endroits, ce texte est altéré ou tronqué de manière à présenter des lacunes insoutenables. Je m'occupai à conférer l'hébreu avec le grec des Septante, parce que cette interprétation fut

faite par des docteurs de la synagogue, revêtus de toute l'autorité requise, au commencement du troisième siècle avant la naissance de Notre-Seigneur : c'est-à-dire, quand ils n'avaient encore aucun intérêt de toucher aux prophéties.

Dans les nombreuses leçons divergentes des deux textes, le grec m'ayant presque toujours paru le plus correct, j'entrepris de restituer le texte original sur ce dernier qui a visiblement servi de type aux autres traductions orientales, notamment à la syriaque. Il est encore à remarquer que presque partout où le nouveau testament en citant l'ancien, s'écarte de l'hébreu, il se trouve conforme aux septante. Comme, *Gen.* 1 ; 24. — *Matth.* 19 ; 5. — *Marc* 10 ; 8. — *1. Cor.* 6 ; 16. — *Ephes.* 5 ; 31. — *Gen.* 12 ; 1. — *Act.* 7 ; 5. — *Gen.* 47 ; 31. — *Hebr.* 11 ; 21. — *Dent.* 6 ; 13. — *Matth.* 4. 10. — *Luc* 4 ; 8. et ailleurs.

*Apostoli consonant*, dit saint Irénée (*contra hæres l. 5. cap. 25.*) *prædictæ interpretationi (des LXX) et interpretatio consonat Apostolorum traditioni.*

Cette conformité du N. T. avec les LXX est également attestée par Origènes (*Ep. ad Rom. c. 15.*) et saint Cyrille Jérusalémite, catéch. 4. On en voit des exemples jusque dans l'épître

aux Hébreux de Saint-Paul qui ne pouvait point ignorer que ceux à qui il s'adressait connaissaient le texte aussi bien que lui.

Ce qui milite le plus en faveur du texte grec, c'est que Saint Jérôme qui a corrigé l'ancienne Vulgate sur l'hébreu et le chaldéen, (46) langues qu'il avait étudiées sous des maîtres hébreux, saint Jérôme dont la traduction obtint le suffrage des juifs mêmes, ainsi que l'atteste Saint-Augustin (*De Doctrinâ christianâ*, l. 8. c. 5), s'accorde beaucoup plus avec le grec qu'avec l'hébreu actuel. Et ce qui achève de prouver que du temps de ce recteur de l'Église le texte hébreu était autre qu'à présent, c'est l'espèce de défi qu'il porte à ses adversaires d'indiquer un passage quelconque du grec qui ne se trouve dans l'original.

*Æmuli nostri doceant, assumpta aliqua de septuaginta testimonia, quæ non sunt in Hebræorum litteris (Quest. hebr. sur la Gen).*

J'étais déjà bien avancé dans ce travail, lorsqu'à ma grande joie je lus dans la préface de Saint-Jérôme sur les quatre Évangélistes, qu'il regardait les septante, comme la sauve-garde et le boulevard de l'intégrité des divines Écritures : *PostSeptuaginta*, dit-il, *nihil in sacris litteris potest immutari, vel perverti,*

*quin eorum translatione omnis fraus et dolus patefiat.* Tel est aussi le sentiment de Saint-Hilaire (sur le ps. 2. et sur le ps. 131, n° 24).

Dans les premiers siècles du Christianisme , plusieurs Églises éclairées, d'accord en cela avec les rabbins (*Talmud, traités Meguilla, fol. 9 recto; — Sopherim. ch. 1 § 8. — Livre Iohhacin, pag. 137, édition d'Amsterdam; — Livre Meor-Gnenaim, partie Hadrat-Zekenim; — Philon, Vie de Moïse, l. 2. — Joseph, Antiquités l. 12*), tenaient la version grecque pour inspirée par le Saint-Esprit (47).

Pendant que j'étais ainsi occupé de cet ouvrage, un grand Rabbin qui n'en augurait probablement pas un résultat favorable pour le pharisaïsme, vint me trouver pour le voir : je lui communiquai un cahier de leçons assez curieuses que j'avais déjà restituées. Après en avoir pris connaissance, il m'enjoignit d'y renoncer, me menaçant de censurer mon livre en hébreu, en italien et en français ; j'opposai à cette intimation polyglotte un silence absolu, et je me livrai à mon travail avec plus d'ardeur que jamais.

Le Pentateuque, qui ne tarda pas à être achevé, obtint, grâce à Dieu, le suffrage des principaux philologues de la Capitale, et surtout celui du célèbre Orientaliste, dont la

France a droit de s'enorgueillir. Après avoir examiné avec moi mon *Texte restitué*, il daigna en accepter la dédicace , et le recommander vivement à Monseigneur le Ministre de l'Intérieur, pour les moyens de l'impression , comme un ouvrage remarquable et digne de l'attention d'un homme d'État aussi distingué (48).

De cette occupation résulta pour moi et pour mes enfans , un bonheur inappréciable. Dans cet examen attentif du texte, où pour la première fois de ma vie, je m'étais mis hors de page des commentaires rabbiniques, je vis clairement que toutes les prophéties ne forment , si je ne m'exprimer ainsi, qu'un grand cercle de la circonférence de quatre mille ans, dont tous les rayons aboutissent au centre commun qui n'est, et ne peut être, que N. S. Jésus-Christ. Le Rédempteur du genre humain coupable depuis le péché d'Adam , tel est l'objet et l'unique but de toutes les prophéties (49) qui concoururent à nous le signaler de manière à ne pouvoir pas le méconnaître. Elles forment dans leur ensemble, le tableau le plus parfait. Les prophètes les plus anciens en tracent la première esquisse; à mesure qu'ils se succèdent, ils achèvent les traits laissés imparfaits par leurs devanciers. Plus ils approchent de l'événement, plus leurs couleurs s'animent; et

quand le tableau est terminé, les artistes disparaissent. Le dernier, en se retirant, a soin d'indiquer le personnage qui doit enlever le voile; « Voici que je vous envoie, dit-il au » nom de l'Éternel, Élie le Prophète (Jean- » Baptiste) avant que vienne le jour grand et redoutable du Seigneur ». (*Malachie* 3; 33.)

Enfin la fille de Sion s'est réjouie (*Zacharie* 9; 9). Les temps sont accomplis. La femme frappée d'anathème sous l'ancienne loi (50), pour avoir introduit le péché dans le monde, devient le premier ressort de l'œuvre de la rédemption, et elle est réintégrée dans tous ses droits par la loi nouvelle. Le grand sacrifice ferme la série de tous les autres qui le figuraient. La généalogie du fils de David, ce désiré des nations, est connue, et le peuple jaloux de la conservation du moindre *iota* de ses livres, laisse confondre ses tribus, distinctes jusqu'à lors. Lui-même; unique favori de Dieu, depuis les patriarches (*Exod.* 19; 5, 6. — *Levit* 20; 26.—*Deut.* 7; 6. 14; 2. 26; 18.—*1. Reg.* 8; 53.—*Ps.* 135; 4.), se perd bientôt dans les flots des nations, lesquelles, en accomplissement des prophéties, refluent vers la *montagne* de Dieu, (*Is.* 2; 2, 3.) pour adorer avec lui la croix du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Une seule portion de nos pères, les phari-

siens, quittent les rangs d'Israël. Abusant de leur autorité, et de leur grande influence, ils se déclarent, dès le commencement, contre Jésus-Christ, s'opposent à la prédication de son évangile, abandonnent enfin leur religion devenue celle de toute la terre, et se détachent ainsi de la famille universelle. Se chargeant de l'exécrable scandale qui devait arriver, (*Matt.* 18; 7), ils traversent les siècles, passent sur les cadavres des grandes nations qu'ils voient tomber les unes sur les autres, pour rendre témoignage à celui dont ils repoussent encore aujourd'hui jusqu'au pardon qu'il a demandé pour eux sur l'instrument de mort où ils l'avaient attaché (51).

C'est ainsi que le fils de Dieu a racheté son peuple *Israël*, (*Luc* 2; 58, 24,) en même temps qu'il fut renoncé par sa nation, c'est-à-dire par le gouvernement des pharisiens et des prêtres. Ces impies s'efforcèrent de donner un démenti sacrilège au triomphe que le peuple avait décerné si solennellement à son roi, fils de David, en étendant ses propres vêtements sur son passage, et l'accueillant, les palmes à la main, aux cris des joyeux *hosanna*.

Ceux qui croyaient au Messie à venir, et ceux qui croient au Messie venu depuis l'incarnation du fils de Dieu, appartiennent donc à

la même religion. Cette religion , mes chers frères, qui a parcouru la chaîne immense des siècles qui séparent nos jours de la première révélation faite à nos ancêtres les plus reculés, c'est la religion Catholique (52). Les autres cultes chrétiens ne sont que d'hier. Celui qui a promis à son Eglise de rester avec elle jusqu'à la consommation des siècles, n'a jamais pu permettre qu'elle tombât dans une dégénération telle qu'il fallût une *réforme*.

D'ailleurs, comment l'Israélite habitué dès l'enfance à se soumettre, pour l'explication de l'Ecriture Sainte, à l'autorité de la Synagogue qui substitue assez souvent ses traditions aux préceptes les plus formels; comment l'Israélite, dis-je, esclave aveugle des rêveries des rabbins, pourrait-il, s'il a le bonheur d'apercevoir la vérité de la religion chrétienne, se faire à la présomption des dissidents qui établissent le dernier des idiots, arbitre souverain de la parole de Dieu ?

R. Moïse de Koutzi dit dans la préface de son livre des préceptes. « Si Dieu n'avait pas » donné à Moïse l'explication orale de la loi, » elle ne serait qu'obscurité et aveuglement ». (*Kismiout vegniwaron*).

Ainsi n'est pas fondé ce reproche *philosophique* que vous m'adressâtes, lors de ma conversion, d'avoir *abjuré la religion de mes pères*.

Bien loin d'abjurer la religion de ses pères, l'Israélite qui devient catholique, est un de ces enfans égarés que le repentir ramène dans la maison paternelle. Et quand même il eût fallu *abjurer la religion de nos pères*, l'exemple de notre ancêtre Abraham, suffirait pour vous prouver que nous ne devons point balancer entre nos pères et Dieu qui est encore plus notre père qu'eux. Moïse loue la tribu de Lévi d'avoir méconnu pour la cause de Dieu, père, mère, frères, sœurs. Le *Talmud*, (*Traité Baba-Metzigna*, fol. 32. recto,) dit que le verset 3, ch. 19, du Lévitique, rapproche à dessein ces deux préceptes, *Vous respecterez chacun sa mère et son père, et vous observerez mes Sabbats* ». Pour nous enseigner que notre obéissance pour nos parents ne doit pas aller jusqu'à la transgression de la loi divine.

Parvenu à ce degré de conviction, il ne me fut plus possible de reculer devant le devoir de rentrer dans la véritable religion. Le Seigneur daigna m'en inspirer le courage; et dès les premiers jours de Janvier 1823, j'annonçai ma résolution à la famille catholique dont j'ai eu déjà occasion de parler. MM. Mertian ( il est juste de les nommer pour les recommander au souvenir des fidèles ) en éprouvèrent une sainte joie, et voulurent bien accepter ma

proposition de servir de parrains, avec leurs pieuses et respectables épouses, à moi et à mes enfans.

Mais que de combats j'avais eu à me livrer ! Il faudrait s'être trouvé dans ma position pour s'en former une idée. J'en ai été malade plusieurs mois. Mon existence dépendant en grande partie du Consistoire ; le titre de Docteur de la loi dont j'avais été revêtu par les principaux GG. RR. de France ; l'expectative du premier siège de Grand-Rabbin qui serait venu à vaquer, et dont plusieurs étaient occupés par des hommes extrêmement âgés ; les ouvrages de piété et sur des matières religieuses, que j'avais publiés ; le déshonneur que mon baptême allait déverser, parmi les juifs, sur mon père et ma mère presque octogénaire, fort attachés au judaïsme, et sur tous mes frères et sœurs ; ma désunion avec la famille de mon beau-père, Grand-Rabbin du Consistoire central, qui m'aimait comme un fils ; la retraite présumable d'une épouse chérie qui m'était tendrement attachée, et le malheur qui devait en résulter pour mes trois enfans alors âgés de 4 ans, 5 ans, et 16 mois : je me chargeai de cette terrible croix.

Ne m'arrêtant à aucune considération humaine, renonçant aux plus tendres affections

de mon cœur, je me rendis à l'invitation de celui qui prononça de sa bouche divine : Si quelqu'un vient à moi et ne m'aime pas plus (53) que son père et sa mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères et ses sœurs, et même que son âme, il ne peut être mon disciple. Et quiconque ne se charge pas de sa croix pour me suivre, ne peut pas être mon disciple.

Après avoir imploré pour mes petits enfants le secours du Dieu qui dit : *Sinite parvulos venire ad me* (Marc 10 ; 14), et la protection de la mère commune des chrétiens, j'allais trouver le vénérable doyen de la faculté de théologie, lui déclarant que j'étais tout converti à la religion catholique, et que je ne demandai que l'instruction préparatoire du saint-Sacrement du baptême. Il s'empressa d'adhérer à mon désir, et remplit auprès de moi le ministère apostolique d'une manière digne de sa piété et de ses talents.

Pendant que je recevais l'instruction religieuse du savant docteur de la Sorbonne, j'eus fréquemment occasion de disputer avantageusement en faveur de la religion catholique, contre une zélée protestante, gouvernante d'une riche demoiselle Israélite. Car il est de ton dans les bonnes maisons Israélites qui ne sont pas *juives*, de confier l'éducation de leurs

enfants à des instituteurs étrangers au culte mosaïque.

Le dimanche des rameaux, j'assistai avec mon respectable apôtre à la célébration de la messe. Ah ! qui me prêtera une langue assez riche pour exprimer tout ce que j'éprouvai en ce moment ! La procession solennelle des rameaux où j'entendis ces paroles du Roi-Prophète : *Attolite portas... et introibit rex gloriæ*, dont je fis une application plus digne qu'autrefois ; (*ce psaume se dit aussi à la synagogue, quand on remet le rouleau de la loi dans l'arche* ). La cérémonie de l'adorable sacrifice où je vis reproduire à mes yeux le crucifiement, la mort et la résurrection du fils de David ; la présence réelle du Dieu qui a conversé si long-temps comme homme, à Jérusalem et dans toute la Judée, au milieu de ma nation ; le bonheur d'être bientôt du nombre de ces fidèles prosternés devant la table sainte, où il les a invités à son banquet sacré... La religion qui produit des émotions pareilles, peut-elle n'être pas toute divine ?

Le samedi saint avait été fixé par monseigneur l'Archevêque, pour mon baptême et celui de mes deux filles, à la cathédrale. Mon fils, trop jeune pour la longue cérémonie de ce jour, ouvrit la marche de notre entrée dans l'église en recevant le baptême le mercredi pré-

cèdent. Le jeudi saint après avoir envoyé ma démission au consistoire départemental, j'assistai au lavement des pieds à l'archevêché, et je fis mon abjuration entre les mains de l'illustre pontife de la capitale. (\*) Le samedi saint, le plus beau jour de ma vie, je reçus enfin, ayant mes deux filles à côté de moi, ce baptême tant et si long-temps désiré, des mains de monseigneur l'Archevêque, en présence d'un concours immense de fidèles. La dégustation du sel fit remettre au lendemain ma communion et ma confirmation. (\*\*)

L'auguste cérémonie du jour de pâque, les ornemens du pontife célébrant et du nombreux clergé qui l'assistait, me transportèrent en idée au temple de Jérusalem. Il me semblait voir le grand-prêtre fils d'Aaron, au milieu des lévites, célébrant la grande solennité du jour des expiations. Mais c'était bien ici le cas de dire : *La gloire de la seconde maison surpasse celle de la première.* (Aggée 2 ; 9.)

Ici j'arrête ma narration. Je ne porterai à la connaissance du public les cruelles persécutions que, bientôt après cette circonstance, plusieurs

( \*) Voy. l'Ami de la Religion, du samedi Saint 1823.

( \*\*) Voy. l'Ami de la Religion, du mercredi de Pâques 1823.

d'entre vous exercèrent envers moi et mes pauvres enfants , qu'autant que je m'y verrai obligé dans l'intérêt de la religion que nous avons le bonheur de professer. Le chrétien se conformant à l'exemple de son divin maître , souffre patiemment , pardonne à ses persécuteurs et prie pour eux. C'est là le triomphe de la loi de grâce. (54) Toutefois , je dois repousser les imputations , que je me garde de qualifier , de ceux qui sont devenus mes ennemis sans que je leur en aie donné sujet , et desquels je puis bien dire : *persecuti sunt me gratis*. Car, outre ces grandes tribulations que le Seigneur ajouta aux pénibles sacrifices auxquels je m'étais soumis d'avance , parce qu'il ne veut pas que nous déterminions nous-mêmes le degré de pesanteur de notre croix , il a fallu encore que je fusse accablé par les calomnies les plus noires et les plus absurdes. Il est vrai qu'un disciple de Jésus-Christ doit s'attendre à cette œuvre de satan ; mais où serait la croix s'il n'en éprouvait de la peine ? Ils attribuèrent mon baptême à un mouvement d'ambition , et dans les journaux protestants de l'Allemagne (\*) on insé-

---

(\*) Entr'autres, Die Morgenstunde , publiée à Tubingue , mois d'avril 1823. Dans un voyage à Mayence, j'appris d'un homme de lettre Allemand , que les rédac-

rait des lettres datées de Paris , dans lesquelles on ne craignait pas d'affirmer que 80,000 francs avaient été le prix de ma conscience ! A Paris où les auteurs de ces lettres , si faciles à reconnaître à leur style , n'auraient pu avancer une pareille absurdité , ils donnèrent pour motif à mon abjuration , l'espérance d'obtenir la suppléance d'une chaire d'hébreu !

Croyez-vous, mes chers frères, qu'il aurait pu se résoudre à une bassesse si condamnable, l'homme aux qualités morales de qui vos écrivains et vos autorités n'ont cessé de donner des éloges ? l'homme qui a conservé l'estime à la confiance des familles où il a résidé pendant plusieurs années de sa première jeunesse ? l'homme que, sans fortune, le grand-Rabbin de votre consistoire central choisit pour son gendre ? le docteur de la loi que vous citez au nombre des rabbins les plus distingués ?

Cependant, si quelques uns de nos frères

---

teurs de trois journaux protestants de sa nation, ont refusé l'insertion d'articles semblables. Ils dirent : « Si nous » ne sommes pas catholiques, nous sommes chrétiens, et » à ce titre nous repousserons toujours les attaques des » Juifs contre toute religion chrétienne. » L'un d'eux ajouta : « Je ne suis pas ennemi des Juifs, car si je les » haïssais, je m'empresserais d'insérer l'article que vous » me présentez. »

donnaient encore créance à cette assertion ( et je m'en affligerais pour eux ), je n'aurais qu'à leur dire que cette place tant ambitionnée ne serait que de 1500 francs ; et qu'au surplus quand je déclarais mon intention , quand je me faisais instruire à la Sorbonne, cette chaire avait un suppléant beaucoup plus jeune que moi, jouissant de la plénitude de sa santé et qui n'est mort que le lendemain de mon baptême. Je leur demanderais : Est-ce bien l'ambition qui a pu me déterminer à quitter la synagogue où je devais figurer au premier rang, pour aller me confondre dans la foule des catholiques , et me faire éclipser par leurs talens ? Un ambitieux aime mieux être le premier dans un hameau que le second à Rome.

Grâce à Dieu, ma conversion n'est l'effet d'aucune influence. J'en retrouve le premier germe dans mes plus jeunes années. Et les temps d'irrégion qui signalèrent l'époque où je fis mes études profanes, mettent mes professeurs catholiques à couvert de toute *suspicion* à cet égard.

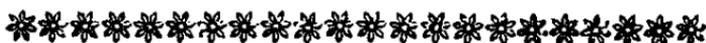
Peut-être a-t-on répandu sur mon compte encore d'autre calomnies ; je suis fondé à le supposer, car la calomnie est la principale arme des Pharisiens. Mais je suis tranquille, ma conscience ne me reproche rien. Mettant

ma confiance dans le Seigneur, je ne crains pas l'homme ; et si le Seigneur est pour nous , qui prévaudra contre nous. Mes frères en notre Seigneur Jésus-Christ examinent et ne portent pas de jugement téméraire : dès lors , je n'ai pas sujet de m'inquiéter. Un magistrat vertueux me dit dans une circonstance bien critique , circonstance que l'Europe chrétienne serait étonnée d'apprendre , et dont l'histoire n'offre pas d'exemple : « Pourquoi vous désolez-vous ? Celui qui vous a fait chrétien , vous rendra vos enfants » et cette confiance dans la bonté divine a été justifiée par l'évènement. Je s de même aujourd'hui : « Celui qui m'a fait chrétien , fera certainement connaître mon » intention pure , et la sincérité de ma conversion. »

Paris , à la Sorbonne , le 15 mai 1825.

P. L. B. DRACH.





## NOTES.



(1) Dans le Talmud et les autres ouvrages des rabbins, et généralement dans la conversation des Juifs, les noms d'Abraham et de Jacob sont presque toujours accompagné des mots *notre père* : *Abraham abinou*, *Iagnacob abinou* ; tandis que, pour celui d'Isaac, ce cas est extrêmement rare dans les livres. Dans la conversation, on n'entend jamais dire : *Yitshhak abinou*, *Isaac notre père*. J'imagine que cette exception pour le nom d'Isaac s'est introduite depuis que les disciples de N. S. ont expliqué aux hébreux que ce patriarche figurait le fils unique de Dieu, offert en holocauste sur le bois dont il avait été chargé, ainsi que lui. Le mot *ab*, *père* est un terme de respect et d'adoration, comme on voit 2.<sup>m</sup> livre des Rois 2 ; 12. 13 ; 14. — Jér. 2 ; 27. 3 ; 4, 19. — Is. 63 ; 16. 64 ; 7. — 1 Paralip. 29 ; 10, et très-fréquemment dans les livres de prières Juifs, ainsi que dans le nouveau testament (*passim*) dont il suffit d'indiquer la prière du *Pater*. Le mot *abba* du syriaque, langue vulgaire des Juifs, lors de la première prédication de l'évangile, a la même acception. (Marc. 14 ; 36. — Rom. 8 ; 15. — Galat 4 ; 6.

Je soupçonne que c'est pour le même motif que l'expression *béhha* (*in te*) a disparu de la bénédiction d'Isaac : Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. (*Gen.*

26; 4.) Il est fort probable que le Seigneur lui dit aussi *békhâ* (*in te*) ainsi qu'à Abraham. *Gen.* 12; 3, et à Jacob *Ibid.* 28; 14., puisqu'il répète la même bénédiction, et toujours dans les mêmes termes. Saint-Paul a également pris le nom d'*Isaac* pour désigner N.-S. J.-C. Il dit, ch. 9 aux Romains : Non enim omnes qui ex Israël sunt, ii sunt Israëlitaë. Neque qui semen sunt Abraham omnes filii; sed in Isaac vocabitur tibi semen. Id est, non qui filii *carnis* hi filii Dei : sed qui *filii sunt promissionis* æstimantur in semine.

(2) *Is.* 6; 9. Va dire à ce peuple : *Ecoutez et ne comprenez pas; voyez et ne discernez pas.* ( V. Kimhhi et Abben-Ezra, ) † 10. *Engraisse le cœur de ce peuple, et rends ses oreilles pesantes, et bouche, ses yeux, de peur qu'il ne voie de ses yeux, et qu'il n'entende de ses oreilles, et que son cœur ne comprenne : il recouvrerait sa santé.* † 11. Et je dis : *Jusques à quand, ô Seigneur? Et il répondit : Jusqu'à ce que les villes soient désolées sans aucun habitant, et les maisons sans aucun homme, et que la terre soit désolée, sans culture.* Même livre 29; 10. *Car le Seigneur a répandu sur vous un esprit d'assoupissement et vous a fermé les yeux. Il a couvert d'un voile (c'est ainsi qu'il faut entendre *kissa*; le chaldaique porte *tammar*, abscondit), les prophètes et vos principaux Voyants.* † 11. *En effet (signification du vave) toutes les visions sont devenues pour vous comme les paroles d'une lettre (Sepher V. Iarhli Kimhhi et Aben Ezra) cachetée que l'on donne à un savant exercé, en lui disant : Je te prie de lire ceci; et il répond : Je ne saurais, car c'est cacheté, etc.* *Jér.* 8. 8. *Comment pouvez-vous dire : Nous sommes sages, et nous possédons la loi de Dieu, En vérité, c'est en vain que la plume se prépare, (voyez*

Kimbhi ) les Scribes se donnent des peines inutiles : † 9. Les sages sont confus, ils sont consternés et vaincus. Voici qu'ils ont rejeté la parole de Dieu, et ils n'ont aucune sagesse.

(5) Gen. 3; 15. — Dieu dit au serpent : *Et inimicitiam ponam inter te, et inter mulierem, inter semen tuum et semen ejus ipsum.* (Ce *semen mulieris* désigne visiblement le fils de Dieu. Saint-Paul l'entend ainsi. *Misit Deus Filium suum*, dit-il, *factum ex muliere.* Galat. 4; 4) *conteret tibi caput.* Le targum (paraphrase) *Chaldéo-syriaque de Jonathan-ben-Huziel*, ajoute ici : « A la vérité, il y aura un remède pour eux (Adam et Eve), mais pas pour toi ; car ils t'écraseront au talon. Le targum de Jérusalem ajoute : *C'est-à-dire à la fin des jours (Gnekeb, Talon, se prend quelquefois pour la fin, le bout d'une chose, comme la même racine en arabe عِبْ ) aux jours du Roi-Messie. (malca meschihha.)* Dans la polyglotte de Walton, ces dernières paroles sont inexactement traduites, *quia medicinam adhibebunt calcaneo in diebus regis Messiaë. Lemegnebat schébiuta*, ne signifie pas *medicinam adhibere*, mais *conculcationem facere*.

Le targuiniste Jonathan-ben-Huziel, était le principal disciple du docteur *Hillel* qui en avait plusieurs milliers. Il florissait cent ans avant la ruine du second temple, conséquemment environ 50 ans avant l'ère vulgaire. (Talmud, Traité Meguilla, folio 3, recto Tzeinahh-David, année 5728. — Mendelssohn, préface sur le Pentateuque). Il s'est conformé dans sa paraphrase, selon le Talmud (l. c.), à la tradition des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie. Quant aux difficultés qu'éprouve Mendelssohn (l. c.) d'attribuer cet ouvrage à Jonathan-ben-Huziel, parce qu'il y est parlé de nations qui

n'existaient pas encore de son temps, je répondrai qu'il n'est pas plus étonnant d'y voir mentionnées la Germanie la Turquie, la Lombardie, etc., que de trouver le nom de Cyrus dans Isaïe, Daniel, Esdras, les Paralipomènes. Ces paroles du Talmud : *Onkelos le prosélyte a composé le targum du Pentateuque : (Thargum schel thora Onkelos hagguer amerah nippi R. Elignéser, verabbi yehoschou-gna)* ; signifient seulement que l'interprétation chaldaique, usitée dans la synagogue était celle d'Onkelos. Elle l'est encore maintenant pour remplir l'obligation de lire la section du Pentateuque de chaque semaine, deux fois en hébreu et une fois en chaldéen.

Il a été nécessaire d'insister sur ce passage, afin de prouver par une autorité aussi grave comment les prophètes mêmes entendaient ces paroles du Seigneur, où les rabbins modernes refusent de voir la promesse du Sauveur du genre humain.

Ce n'est pas pour rien que Jonathan-ben-Huziel l'emportait sur ses nombreux condisciples. Le Talmud, (Traité Souca, f.° 28 v.°) rapporte que lorsqu'il étudiait, son atmosphère devenait si brûlante que tous les oiseaux qui venaient à y passer, tombaient par terre tout rôtis. Les commentaires expliquent ce phénomène d'une manière très-naturelle. C'est que les séraphins (en hébreu *anges ardents*) se pressaient autour de lui, écoutant avidement les merveilles qu'il débitait.

*Pende (ban) tqe iterum narrantis ab ore.*

Le Talmud ne nous dit pas si Jonathan-ben-Huziel avait chaud lui-même.

Si telle était la vertu de l'étude du disciple, il est permis de conclure sans façon, et à *fortiori* s'il vous plaît,

que lorsque le docteur Hillel étudiait lui-même, il ne devait pas manquer de mettre le feu à la maison. D'après les commentaires additionnels, (*thocephot*) dont la plupart des auteurs ont, disent les rabbins, illustré le pays gaulois (*medinat tsarphat*), les paroles de la loi étaient transportées d'une si grande joie de passer par la bouche de Jonathan-ben-Huziel qu'elles jaillissaient du feu comme lorsqu'elles furent prononcées sur le mont Sinaï. Ils citent à ce sujet le Medrasch qui nous apprend que R. Eliézer et R. Josué disputant un jour sur la loi, entre la poire et le fromage, on vit des flammes ondoyer autour d'eux.

(4) Page 3. *Jusqu'à Malachie.* Il mourut 386 ans avant uine du second temple, le dernier des prophètes. (Kimhhi, préf. sur ce prophète. Talmud, Traités Sanhédrin, f.° 11 r.° — Yoma, f.° 6 v.° — Sota, f.° 48 v.°)

Les docteurs du Talmud ne sont point d'accord sur la personne de ce prophète. R. Nahhman prétend que c'est Mardochee; R. Josué-ben-Korhho soutient que c'est Esdras. D'autres, plus judicieux, tiennent que c'est *Malachie*. (Voyez Traité Meguilla, f.° 15 r.°)

(5) Ibid. *Conséquence nécessaire.* Grotius, dans l'introduction de ses annotations sur l'A. T., dit que pour démontrer la vérité aux Juifs, on n'a qu'à leur mettre sous les yeux les prophéties qui annoncent si clairement le Christ, et l'époque de sa venue. *Judæis convincendis vel pauca: Christum et tempus quo is venturus erat, directè describentia sufficiunt.*

(6) Page 4. *Moïse notre mattre.* (Deut. 28, 15.) Et il arrivera si tu désobéis à la voix du Seigneur, y. 29, et

tu tâtonneras en plein midi, comme l'aveugle tâtonne dans les ténèbres.

Les Juifs ajoutent au nom de *Moïse* : *Rabbénou*, notre maître.

(7) Page 4. *Du texte sacré.* La langue vulgaire des Juifs n'est pas l'hébreu classique. Ceux du rit allemand parlent un jargon allemand mêlé de mots hébreux corrompus, que l'on appelle *Yüdisch-Deutsch* (hébréo-germain.) Il y entre aussi des mots des autres langues, auxquels on a donné une terminaison allemande, comme *oren*, prier, du latin *oro*. Ce langage a une écriture particulière et ses règles d'orthographe. Buxtorf lui a consacré un chapitre dans son *Thesaurus linguæ sanctæ*, sous le titre : *Lectionis hebræo-germanicæ usus et exercitatio*.

Les Juifs du rit portugais parlent un espagnol très-corrompu, également mêlé d'hébreu. Ils se servent de l'écriture rabbinique.

Ces deux rites, qui ont des Synagogues séparées, prononcent différemment l'hébreu dans l'étude de la loi et le service du culte. Voyez l'article signé K. Tsarphati, que j'ai donné sur ce sujet dans le *Journal Asiatique*, 8.<sup>e</sup> cahier, t. 2, p. 95.

(8) Page 5. *Cieux, faites découler, etc.* C'est le premier verset de la prière *Rorate* de l'Avent : je l'ai traduit conformément à l'exposition de Kimhhi et d'Aben-Ezra. *Tsedek* du texte ne signifie pas seulement la justice, la justification, mais aussi le juste, et s'applique particulièrement au Messie. Il en est de même de *Iéshagne*, qui signifie aussi sauveur, et s'entend du Sauveur du monde ; comme Is. 51 ; 5. *Karob Tsidki Iatsa Yischegni* : Mon juste est proche, mon sauveur va paraître

(sens de *Iatsa*). Is. 62, 11. Dites à la fille de Sion *Hinné Yischgnehh bâ* : voici ton *sauveur* qui vient. Jérém. 23, 6. Et voici le nom dont on l'appellera *Adonai Tsidkénou*, le *Seigneur notre juste*. Daniel 9, 24, *Oulhabie Tsedek Gnolamim*, et pour amener le *juste* des siècles.

(9) Page 5. *Adhéreront. Yikkhat*, signifie, selon les meilleurs commentateurs, l'*adhésion* ou l'*obéissance*.

*A la fin des jours. Beahharit-Hayyamim*. C'est une chose digne de remarque, que précisément ces mêmes expressions se lisent dans la fameuse prophétie de Daniel, ch. 10, v. 4.

(10) *Ibid*. Les commentaires rabbiniques disputent d'absurdités pour faire cadrer à sa place ce passage qui n'a nul rapport avec ce qui le précède et le suit immédiatement.

Le saint Évangéliste, en parlant de Siméon, s'exprime ainsi : « Cet homme était juste et religieux (Ευλαβής), attendant la consolation d'Israël. » C'est opposer la patience chrétienne à l'impétuosité juive.

(11) *Ibid*. *Treize articles de foi*. Ces treize articles ont été posés par Maïmonides, et se trouvent dans son commentaire sur la *Mischna*, Sanhédrin, ch. 10. Ils furent depuis mis en vers tels qu'on les chante à la Synagogue. Presque tous ces articles, que R. Joseph Albo, dans son livre intitulé *Gnikkarim*, *Fundamenta*, a réduits à trois, sont dirigés contre le christianisme. (Voy. *Buxtorfli Synagoga judaica*, ch. 3.)

(12) Page 6. *Dix-huit bénédictions.* Quand le Sanhédrin siégeait à Japhné, où il fut transféré l'an 40 avant la ruine du second temple, c'est-à-dire, quand Notre-Seigneur évangélisait lui-même, ou peu après sa résurrection, cette prière fut augmentée d'une dix-neuvième bénédiction, appelée celle *des impies* (*birhhat hamminin*) Le Talmud (Traité Berahhot, f.° 28 v.°), rapporte que *Gamaliel*, entendant un marchand de coton réciter cette prière, désira une bénédiction additionnelle, et elle fut composée sur-le-champ par *Samuël Hakkaton*. Voyez aussi Traité *Meguilla*, f.° 28 v.°.

« Les mécréants (*Aphikorocin*) ayant augmenté en » Israël, dit *Maïmonides*, Traité de la prière, ch. 2, » § 1, du temps de *Gamaliel* (docteur de St.-Paul), » persécutant les Israélites fidèles et les instigant à » quitter le vrai Dieu, ce docteur et son académie, » (*ouhed-dtno*) composèrent une bénédiction de plus, pour » demander au Seigneur de détruire les mécréants, et » l'insérèrent dans la formule des prières, pour la rendre » familière dans la bouche de tous. »

Cette dix-neuvième *bénédition*, laquelle n'est rien moins qu'une bénédiction, et dont la rédaction varie beaucoup, selon les pays où les livres de prières furent imprimés, ayant spécialement trait aux Israélites baptisés; je dois m'abstenir de donner l'explication de son contenu. Je renvoie le lecteur curieux au *Lexicon talmudicum* de *Buxtorf*, art. *Mtn* et *Schemad*, et à sa *Synagoga judaica*, ch. 10.

Saint-Jérôme fait mention de cette prière si tolérante, dans son commentaire sur *Isaïe* 5, 18 : *Terper*

*singulos dies in omnibus Synagogis sub nomine Nazarenorum, anathemizant vocabulum christianum.* Voici comment en parle le savant Castellus : *Habent Judæi precatorem ; scilicet imprecationem contra hæreticos, quam vocant birhhat hamminim, qui viz à lege judaicâ ad christianos deficiunt ; hanc singulis diebus recitant, et æternum exitium illis imprecantur.*

(13) Page 6. *La grande Synagogue, Kenécet hagguedola.*

(14) *Ibid.* « Esdras et les docteurs de la grande Synagogue voyant que la langue sacrée s'était corrompue dans la captivité durant laquelle le peuple Juif était mêlé avec les Perses et un grand nombre de nations barbares, rédigèrent des formules de prières dans un hébreu purs telles que nous les possédons aujourd'hui, à quelques changements et additions près, commandés par les circonstances. Avant cette époque, les prières n'avaient pas de forme fixe, et chacun, dans ses exercices de dévotion, suivait l'inspiration de son cœur. » Préface de ma traduction des prières journalières. Paris, chez Sétier, 5579 (1819.)

(15) *Ibid.* *Nous espérons en ton salut.*

Expression empruntée de l'exclamation de Jacob, dont j'ai déjà parlé.

(16) *Ibid.* Les mots *Tharoum* et *Matsmtahh* de cette bénédiction n'ont aucun sens réitératif.

Cette citation est tirée de la traduction des prières que j'ai publiées, il y a six ans, étant rabbin, avec l'approbation de MM. les grands-rabbins de Paris de

laquelle il est bon de donner ici l'extrait suivant : « Il » est donc , nos chers frères , de la dernière nécessité » d'avoir des traductions *fidèles et exactes* , tant de nos » prières que de nos livres sacrés. Aussi est-ce à notre » grande satisfaction que nous avons vu M. D. Drach , » rabbin , docteur de la loi , et gradué à la faculté des » lettres de l'académie de Paris , s'imposer cette tâche » louable, mais pénible. Déjà il a achevé la traduction de » nos prières , et nous pouvons *certifier que cette traduction répond parfaitement au but qu'il s'est proposé.* »

(17) P. 7. Il est à remarquer que dans l'hébreu, la racine *Baçar*, *chair*, réunit ces deux acceptions *s'incarner et annoncer une bonne nouvelle.* (*Mitbasser, mebasser.*) Ceux qui nient l'incarnation de N. S. seraient bien embarrassés d'indiquer l'analogie de ces deux mots. D'après la tradition , l'hébreu est la langue que Dieu a enseignée à nos premiers parents. Les rabbins prouvent par les noms propres et autres substantifs de la Génèse qu'il est la langue primitive.

(18) Ibid. *Sa victime.* Saint-Augustin dit que l'Église dut la conversion de Saint-Paul aux prières que fit Saint-Etienne pour ses ennemis au moment de sa lapidation.

(19) Page 8. *Du Christ.* (*τοῦ Χριστοῦ*) manque dans le texte latin.

(20) Ibid. *Promis* ΕΛΘΗΣ est la traduction littérale du *dibber* en hébreu , lequel , outre l'acception de *dire* , signifie *accorder , promettre.* Gen. 24, 7. *Vaascher dibber li.* Ib. 28, 15. *Et ascher dibbarti lahh.* Mendelssohn, dans sa traduction allemande , le rend en ces deux passages

ce jour, elle dit : époque où notre loi fut donnée ( *Zeman maththan thoraténou.* ) Au surplus, l'usage où elle est accorder et promettre. *Zusagen, Verheisen.* Voyez aussi 1 Reg. 8, 24, 25, 26, 53.

(21) Page 8. *A jamais* ἐῖς τὸ αἰῶνα est le *legnolam* de l'hébreu.

(22) Page 9. *Symbole de la foi.* Ce symbole, pour les Juifs, consiste dans le γ 4 du ch. 6 du Deut., dont nous parlerons plus bas. Plût à Dieu qu'ils le comprissent bien. C'est un des passages de l'A. T., qui annoncent le plus expressément le mystère de la S. Trinité.

(23) Ibid. *Ces pratiques.* La bénédiction du pain et du vin sont de rigueur à la cérémonie de Pâque. (Voy. l'ouvrage que j'ai publié sous le titre : *Haggada ou cérémonie des deux premières soirées de Pâque.* Metz, chez Hadamard, 1818.) En général le pain et le vin figurent dans un grand nombre de cérémonie de la Synagogue, comme pour sanctifier les sabbats et autres fêtes, pour bénir les mariages, etc.

(24) Ibid. *Aux juifs.* L'institution de la Pentecôte (*Schebougnot*, fêtes des semaines), n'est, d'après le texte, qu'une fête de réjouissance où l'on offrait dans le temple deux pains levés, tandis que toutes les autres oblations de farine devaient être sans levain. (Lévit 23; 15 et seqq. Deut. 16; 9, et seqq.) C'est la tradition qui y rattache le souvenir de la publication de la loi sur le Mont-Sinaï. Les docteurs du Talmud ne sont pas d'accord sur le jour de cet événement. Selon les uns ce fut le cinquantième jour après la pâque, selon les autres le cinquante-unième. La synagogue se range de la première opinion, et dans toutes les commémoraisons de

maintenant d'ajouter un jour à toutes les fêtes, ne peut manquer de satisfaire tous les contestants.

(25) Page 9. *De sa consécration.* Les ornemens des prêtres ordinaires se composaient de quatre pièces, savoir :

1.° *Ketonet*, la tunique de lin, qui se portait immédiatement sur la chair ;

2.° *Mihhneçayim*, le caleçon de lin ;

3.° *Mitsnéphet*, la mitre de lin ;

4.° *Abnèt*, la ceinture.

Le grand-Prêtre portait en outre, dans certaines circonstances :

5.° *Hhoschen* le rational, pièce carrée, large d'un empan (*zeret*), ouvrage précieux, enrichi de douze pierres fines, sur lesquelles étaient gravés les noms des tribus d'Israël.

C'est au moyen de ce rational que l'on consultait la volonté divine, en s'adressant au grand Prêtre. ( Num. 27 ; 21. — Judic. 20 ; 28. — 1 Sam. 23 ; 9. 28, 6.)

Selon le talmud, Traité Yoma, fol. 71 verso, ce droit de consulter était exclusivement réservé au Roi, au chef du Sanhédrin, et à ceux qui étaient à la tête des affaires publiques. Dans le même traité, fol. 73, il est dit comment se faisait cette consultation. Les caractères gravés sur le rational devenaient successivement saillants pour former la réponse. A la vérité, dans les noms des tribus il n'y avait ni la lettre *tét*, ni celle *tsaddik* ; mais le Talmud n'est jamais embarrassé : quelques mots ajoutés au rational de son autorité privée le tirent d'affaire.

6.° *L'Éphod*, (deux espèces de bretelles, attachées à des chaînettes d'or), enrichi sur chaque épaule d'une pierre précieuse, sur laquelle étaient gravés les noms de six tribus ;

7.° *Megnil* une espèce de toge, au bas de laquelle étaient adaptées des sonnettes et des grenades en or.

8.° *Tsits* une plaque d'or sur laquelle était gravé le nom ineffable du Seigneur, appliquée sur le front. Le talmud, même traité fol. 31 verso et *seqq.*, appelle les quatre premiers, *ornements blancs* (*bigdê laban*), parce qu'ils étaient tous en lin, et les 4 derniers, *ornements d'or* (*bigdê Zahab*) parce qu'il entrait dans leur confection une grande quantité de ce métal précieux. (Voy. Exod. Ch. 28.)

(26) Ibid. *La loi de Dieu*. Deut. 17 ; 8 et *seqq.* Jérémie 18 ; 18. Malachie 2 ; 7.

Toutefois l'absence d'instruction dans la loi n'était pas un empêchement à la consécration au sacerdoce ; témoin cette sentence du talmud, Traité Horiot, fol. 13 recto, « lé bâtard, fruit d'un commerce criminel (*mamzêr*), mais instruit dans la loi, a le pas sur le Grand-Prêtre, s'il est ignare ». (Voy. aussi Maïmonides, *de l'étude de la loi*. Ch. 3, § 2.) Dans le traité Yoma, fol. 18 verso, le talmud dit que la nuit de la fête des expiations, on faisait la lecture de Job, d'Esdras, etc., devant le Grand-Prêtre, s'il ne savait pas lire lui-même.

Il en est de même pour le sacerdoce catholique. Saint-Paul dit, Tim. 3 ; 2 : *Oportet Episcopum esse... doctorem*. Cependant nous lisons dans le commentaire de Saint-Jérôme sur le 1<sup>er</sup> Ch. 2 d'Aggée, ce passage remarquable : « *Saltem illud habeant*, (ceux qui ont été élevés au sacerdoce sans avoir fait d'études) *ut postquam sacerdotes fuerint ordinati discant legem Dei, et non erubescant à laicis discere*.

(27) Ibid. *la bénédiction au peuple*.

La formule de cette bénédiction, usitée encore de nos jours est prescrite. *Num.* 6; 22 *etc.*

Je dois rectifier ici l'erreur si commune parmi les personnes étrangères au culte judaïque ; savoir, que *les rabbins sont les Prêtres des juifs*. Ces hommes n'ont que la direction de la conscience de ceux qui *veulent bien s'adresser à eux*, dans les cas graves. Par exemple quand le malheur a voulu qu'une cuiller destinée au maigre, tombât dans un pot qui sert au gras ; que l'on ait, par mégarde, touché ou mouché la chandelle au saint jour du sabbat, *etc.*, *etc.*, *etc.* L'office de la synagogue, qui consiste à entonner les prières et les cantiques, et à lire le Pentateuque ; le soin de distribuer les aumônes publiques, de surveiller l'éducation de la jeunesse, d'assister les mourants, de présider aux ensevelissemens et aux cérémonies qui les accompagnent, *etc.*, sont généralement réservés à des laïques ; et quand les rabbins s'en chargent, c'est comme simples particuliers. Quant au mariage, le rabbin ne fait que le bénir, chose que peut faire, et que fait, tout Israélite, et qui, d'ailleurs, n'est nullement essentielle pour contracter ce lien au point de nécessiter une lettre de divorce, en cas de séparation. C'est l'époux qui prononce les paroles sacramentelles, en offrant à l'épouse un objet d'une valeur quelconque. Celle-ci, en l'acceptant sans même proférer une seule parole, devient son épouse légitime. La présence du rabbin est si peu nécessaire que, si cette cérémonie avait lieu en présence de deux témoins Israélites quelconques, le mariage serait valable. (Voy. Talmud, Traité Kidouschin fol. 1. et *seqq.*, Maïmonides ou Joseph-Karo.) Prêcher la parole de Dieu, et sur des objets de simple morale, la plupart des rabbins n'en ont pas d'idée. Les *sermons* qu'ils pronou-

cent d'ailleurs fort rarement, ne sont que des dissertations talmudiques auxquelles la plupart de leurs auditeurs n'entendent goutte. Ces dissertations sont quelquefois entremêlées de *gronderies* (*Thohhahha*) et de *farces pour rire* (*Halatzot*), dont je donnerai des échantillons dans une autre occasion.

Les fonctions sacerdotales ont toujours appartenu exclusivement aux lévites de la famille d'Aaron. Azarias, autrement Ozias, roi de Juda, se permit d'offrir l'encens dans le temple, malgré les protestations des sacrificateurs qui lui représentèrent qu'aux descendants d'Aaron seuls appartient la sacerdoce; et il fut frappé de lèpre auprès de l'autel où il commettait ce sacrilège. ( ~~2~~ *reg.* 15; 5. — 2 *Paralip.* 26; 18, 19. ) Ce sont ces lévites qui donnent la bénédiction au peuple et jouissent de quelques autres distinctions. Mais par suite de la confusions des tribus, leur généalogie est si incertaine, qu'ils n'oseraient manger les bestiaux que la loi de Moïse leur assigne en les prohibant aux simples Israélites (*Voy. Num.* 18; 15, 18. Ainsi que *Exod.* 13; 12, 13. 22; 28. 34; 19, 20. — *Lévit.* 27; 26, 27. — *Num.* 3; 12. 8; 15. — *Deut.* 15; 19. Talmud traité *Zebahhim* fol. 36, verso; fol. 57 recto. Maïmonides des sacrifices, ch. 9, § 25.)

Ainsi s'accomplit à la lettre cette terrible prophétie :  
 « Durant un long espace de temps, Israël sera sans le  
 » vrai Dieu, sans prêtre. » 2 *Paralip.* 15; 5.

Cette absence de tout ministère dans la synagogue est d'une haute importance pour l'église. Je vais corroborer ce que je viens de dire, par les paroles suivantes d'un notable consistorial de Paris.

« Les rabbins ne sont point, comme les curés et les  
» pasteurs des communions chrétiennes, les ministres  
» nécessaires de notre culte. L'office des prières au sein  
» de nos temples ne s'effectue point par leur organe.  
» Ils ne sont point les confidents de nos consciences.  
» Leur pouvoir ne peut rien pour le salut de nos âmes  
» etc. » Des consistoires israélites de France par M. Singer, p. 32. Paris 1820 chez Delaunay.

Je recommande cette brochure comme renfermant des détails très-curieux.

(27 bis.) Page 10. Michée 7 ; 20. « Souvenez-vous  
» en notre faveur, comme Isaac a été lié sur l'autel  
» pour vous être sacrifié (Kodamahh).

Cant. 1 ; 15. « Alors Moïse retourna et pria devant  
» le Seigneur ; et le Seigneur se souvint en leur faveur  
» d'Isaac que son père avait lié sur l'autel dressé sur  
» la montagne de Moriah. »

La Synagogue a un nombre prodigieux de prières spécialement consacrées à demander l'application des mérites d'Isaac.

Les Juifs plaisants disent que si, par malheur, Isaac avait reçu la moindre égratignure sur la montagne de Moriah, les livres de prières seraient si volumineux qu'il faudrait des voitures pour les transporter au temple.

(28) Ibid. *En tout lieu de la terre.* Il est à remarquer que le mot *Minhha* employé dans ce verset pour exprimer *oblation* ne s'applique qu'à l'oblation de farine ou de gâteau. Les premiers chapitres du lévitique,

spécifient les différentes espèces de sacrifices sanglants qu'il appelle *Korban*, et d'oblations de farine ou de gâteau qu'il appelle *Minhha*. Le ch. 15 des Nombres détermine l'oblation (*minhha*) qui doit accompagner chaque sacrifice de sang (*Korban*.)

Mais ce qu'on ne saurait assez admirer, c'est que l'unique et première fois où ce *Minhha* employé dans le verset de Malachie, exprime un sacrifice sanglant, c'est à l'occasion de celui offert par Abel, première figure de N S J. C. *Vayyischagne iehova el hébel ve-el minhato*. Par toute la suite de l'Écriture Sainte, il dénote des offrandes de gâteaux accompagnés d'une libation de vin. N. S. J. C. de même s'est sacrifié une seule et première fois avec infusion de son sang; et son sacrifice se repète depuis par l'oblation pure, c'est-à-dire sous les deux espèces du pain et du vin.

(29) Page 11 *Parschiot et haphtarot de la Synagogue*. Le Pentateuque est divisé en 48 ou 52 sections (*parschiot*) qui font, en changeant chaque semaine, le tour de l'année composée, suivant le nombre des lunaisons, tantôt de 48. tantôt de 52 semaines. La section du sabbat est toujours suivie à la Synagogue d'un chapitre analogue des prophètes. (Voy. Maimouid, de la prière. Ch. 13.)

Cette lecture additionnelle des prophètes est appelée *Haphtara*. L'origine en est due à la défense que fit Antiochus-Epiphané aux Juifs de lire les livres de Moïse. Ils y suppléèrent par ces *Haphtarot*.

Dans les actes des Apôtres; il est parlé des *parschiot* au ch. 13, v 21. *Moyses in Synagogis, ubi per omne sabbatum legitur*; et des *haphtarot*, au ch. 13, v 27: *Voces prophetarum quæ per omne Sabbatum leguntur*.

(30) Page 11. Talmud, traités Meguilla, fol. 23 verso, fol. 24 recto. Berahhot fol. 45 recto. Sota fol. 39 verso. Maïmonides, *de la prière*, ch. 10, §§ 11, 12. Joseph-Karo, Orah-Hhayim, n.° 145.

Cet usage, aboli maintenant au temple, (J.-Karo, loco cit.) parce que le commun des juifs n'entend plus le chaldéen, s'est maintenu dans la lecture particulière comme j'ai dit p. 58, note (2).

(31) Ibid. *Debout* Joseph-Karo, Orah Hhayim n.° 145. L'invitation que l'on adresse à plus ou moins de personnes, selon la solennité du jour, d'assister à côté du chantre, à la lecture publique du Pentateuque, se fait en ces termes : Tiens-toi debout N. fils de N. (*Gnamod Peloni ben Peloni.*)

Le Talmud, traité Méguilla, fol. 21 recto, rapporte que, depuis Moïse jusqu'à Gamaliel, docteur de Saint-Paul, on étudiait la loi dans cette posture.

(32) Page 12. Sur le Talmud. La loi orale, *Thorah Schebagnal-Pé*, se compose de ces traditions que les pharisiens prétendent avoir été données à Moïse sur le mont Sinai, et dont N.-S. se plaint si fortement qu'elles dénaturent les préceptes divins. Matt. 15 ; 3, 6. Marc 7 ; 9, 13. Il les appelle *traditionem vestram*, Matt. 15 ; 9. Marc 7 ; 7, 8, *traditionem hominum*. Maïmonides dans la préface sur son ouvrage *iad - Hahhazaka* énumère toute la succession des docteurs qui les transmirent de bouche en bouche depuis Moïse jusqu'à R. Juda le Naci. (Voyez aussi Talmud, traité Abot, chapitre 1.) Celui-ci témoin des maux qui accablaient Israël et lui ôtaient la faculté de s'adonner à l'étude de la loi orale,

comme autrefois, se détermina à la mettre par écrit ; chose qui avait été regardée jusqu'alors comme un péché capital. Le Talmud, traité Guittin fol. 60 verso, en prouve la défense par les paroles du  $\text{y}$  27, ch. 34 de l'Exode.

Cet ouvrage, connu sous le nom de *mischna*, fut rédigé en un hébreu assez pur, l'an 220 de l'ère vulgaire. Il est divisé en six sections (*Sedarim*), savoir : 1.° *Seragnim*, tout ce qui a trait à l'agriculture ; 2.° *Mogned*, les fêtes ; 3.° *Naschim*, tout ce qui se rapporte au mariage et au divorce ; 4.° *Nezikin*, codes civil, pénal et de commerce ; 5.° *Kodaschim*, service du temple et des sacrifices ; 6.° *Taharot*, les purifications.

La *mischna* adoptée par tout Israël, fut cependant trouvée insuffisante et trop obscure. *Rab* y ajouta deux livres en forme d'explications, sous le titre de *Saphra* et *Siphri* : (Maim. *ihid.* Abarbanel, préf. de son livre *Nahhalat-Abot*. Tsemahh David, année 3979.) C'est dans le même but que R. *Hhia* composa la *tosephta* (addition), et R. *Hoschagnia* ainsi que *Bar-Kappara* les *braïtot* (gloses hors du texte). Toutefois les rabbins sont très-partagés sur les auteurs de ces différents ouvrages, et d'autres recueils semblables, comme les *médraschim*, etc. Je rapporte l'opinion la plus commune.

Environ 150 ans plus tard (selon le chronologiste Tzemahh-David, 54 ans), fut composé en Syrie, par R. Iohhanan, le *talmud Jérusalémite*. R. *Aschi*, quarantième traditionnel à compter de Moïse, commença vers la fin du quatrième siècle, le *talmud Babylonien*, qui fut continué par ses disciples, et ne fut clos qu'au sixième siècle.

L'un et l'autre talmud appelés aussi *Guémara*, pren-

nent la mischna pour texte, et lui servent de glose. Celui de Babylone, appelé *schace*, c'est-à-dire, soixante volumes, est le plus répandu, l'autre étant par trop obscure. Les juifs ne lui portent pas seulement le même respect qu'à la loi écrite, c'est-à-dire, celle de Moïse, dont il est selon eux une partie intégrante, mais ils le mettent même au-dessus de cette loi. Le talmud dit, traité Baba-Metsigna, folio 33, recto : « S'occuper » de la bible, c'est un mérite ou pas un mérite » (Commentaire parce que la *mischna* et la *guemara* valent mieux) « s'occuper de la *mischna*, c'est un mérite, et l'on » en est récompensé; de la *guemara*, il n'y a pas de mérite plus grand. » (Voy. aussi préf. du recueil des préceptes, par R. Moïse de Koutzi, juif espagnol du treizième siècle). Cet ouvrage est rédigé dans le jargon des juifs babyloniens de ce temps; un syriaque corrompu, entremêlé d'arabe, de grec, de latin et de quelques autres langues, dont les termes empruntés sont généralement défigurés.

Cette volumineuse compilation renferme une foule d'histoires et d'assertions si extravagantes et parfois si licencieuses, qu'on a lieu de s'étonner que l'esprit humain puisse s'égarer à ce point, et l'imagination se laisser aller à des turpitudes pareilles. Quelques savants ont voulu les assimiler aux fables allégoriques des anciens. Il suffit de faire observer que les rabbins les accueillent à la lettre. Ils se garderaient bien de ne pas croire, par exemple, que la terre sainte, roulée toute entière sous le corps de Jacob, lors de son songe, se développe ou se rétrécit selon la quantité de Juifs qu'elle reçoit, ainsi qu'une peau qui serait souple à l'infini; que les pierres dont ce patriarche s'était entouré pour

se garantir des bêtes sauvages, se prirent d'une querelle si violente, parce que chacune voulait avoir l'honneur de lui servir de chevet, que Dieu, pour y mettre la paix, fut obligé de les réunir en une seule. Et tout cela bien dûment prouvé par les paroles du texte ! que l'œuf gâté, jeté par l'oiseau *Bar iouhhni* submergea en se cassant, soixante villes et villages, et renversa trois cents cèdres. Cet événement est attesté par un rabbin, comme témoin oculaire, qui par bonheur échappa de cette lamentable inondation, pour nous apprendre d'autres faits non moins curieux. Il est à propos de donner une idée de ces cèdres renversés par cet œuf dévastateur : un de ces arbres étant un jour tombé par terre, seize voitures passèrent de front sur son côté le moins large. Il est à regretter que Linnée n'ait pas eu connaissance des laftues que produisait la ville de notre véridique Docteur, et qui étaient en proportion de l'œuf de *Bar-iouhhni*. (Voy. toutes ces belles choses, Talmud, traité *behhorot*, fol. 57 verso).

Dans la partie interprétative, le Talmud emploie des raisonnements si captieux, si subtils, et en même temps si grotesques, qu'il est bien difficile de les saisir parfaitement : c'est une logique toute particulière. On a cherché en vain à les réduire en règles, en les classant en treize sortes de raisonnements (*Scheloschegnesré middot*). Son style, sa manière de raisonner, le rendent inaccessible aux plus habiles orientalistes non Juifs. Ceux des jeunes Israélites qui l'apprennent, commencent ordinairement leurs classes à l'âge de six et quelquefois de cinq ans, et ne peuvent guères en déchiffrer seuls un demi-folio *avec commentaires*, qu'à treize ou quatorze ans. Ils ne sont mis hors de page pour l'étudier seuls qu'à dix-huit, vingt ans, et souvent plus tard. Il

n'y a eu que les Buxtorf, les Munster, les Lempereur, etc., qui soient parvenus à entendre le Talmud, après bien des efforts, comme ils le disent eux mêmes; encore, je ne garantis pas qu'ils comprenaient les passages profonds connus sous le nom de *halahha-vecephot*, sur lesquels on se creuse le cerveau dans les académies, quelquefois pendant des quatre, cinq, six semaines entières. Je connais même tels Grands-Rabbins qui sont obligés de rendre les armes, lorsqu'ils en viennent là.

Dans son *Lexicon Talmudicum*, article *Çatad*, Buxtorf donne la traduction d'un passage du talmud, Sanhedria, fol. 67, recto, qu'il paraît avoir entendu tout de travers. J'ai remarqué la même chose à l'art. *Kamtzaa*.

Il y a encore une foule d'autres compilations du même genre, également respectées dans la synagogue et dont les auteurs sont très-incertains : tels sont le fameux livre *Zohar*, dont le syriaque, en caractères rabbiniques, est assez pur; les différents *Médraschim*, etc. Buxtorf a composé un *Lexicon Talmudicum* pour l'intelligence de ces livres. Ce précieux ouvrage, fruit de trente ans de veilles, est encore bien loin d'être complet. La vie entière d'un homme n'y suffirait pas.

(33) Page 12. *La vraie notion*. Les pharisiens qui forment la synagogue actuelle, se sont déjà attiré ce grand reproche de la part de N. S. « Vous ne connaissez » ni moi, ni mon père, leur dit-il : si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon père ». (*Joan.* 8 ; 9 )

(34) Page 19. Quelques rabbins prétendent que ce sont trois anges qui ont reçu l'hospitalité d'Abraham. Dans tout le chap., il n'est pas une seule fois parlé d'anges. Le chapitre suivant en parlant des hôtes de *Lot* les nomme

anges, *deux anges*, pour nous dire qu'il n'a pas eu le bonheur de recevoir les *trois hommes* (la SS. Trinité du chapitre précédent). Le mot *Anaschim*, hommes, dans la Bible, désigne toujours des personnages vénérables. Voy. les commentaires de *Iarhhi*, d'*Aben-Ezra*, de *Levi-ben-Gerson*, *Hhez-kouni*, *Sephorni*, etc., sur le  $\psi$ . 4. Chap. 13. des Nombres, ainsi que Behhaï, in textu.

Ces rabbins en substituant des anges à la SS. Trinité n'ont fait que leur métier. Mais on doit blâmer quelques éditeurs de la vulgate, de dire dans leur sommaire de ce chapitre : *Angeli tres ab Abraham suscepti*. C'est une maladresse d'autant plus grande qu'il n'y a peut-être pas un second chapitre dans l'A. T., où la Vulgate se trouve aussi conforme au texte hébreu. Certes, ce n'est pas sans de bonnes raisons que Saint-Jérôme a si scrupuleusement conservé cette variation continuelle de singulier et de pluriel.

(35) Page 24. *Nombreux ouvrages*. Je recommanderai particulièrement à mes frères le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, par Abbadie; si fort quand il prouve la religion chrétienne, si faible quand il plaide en faveur de la prétendue *réforme*. Il est impossible qu'un juif lise cet ouvrage attentivement sans devenir catholique.

(36) Page 25. *Du peuple hébreu*. D'audacieux politiques, comme pour donner un démenti à la religion, ont entrepris de détruire la ligne de démarcation qui a toujours séparé les juifs de la grande société chrétienne. Leurs efforts n'ont abouti qu'à confirmer ces paroles du psalmiste : *Veritas Domini manet in æternum*.

En France où l'on est parvenu à les émanciper devant

*la loi, où est le Juif, Pair de France, Député, Magistrat dans l'ordre judiciaire ou administratif, etc ?*

Je connais plusieurs juifs *philosophes*, très-liés avec des chrétiens *philosophes*. Ils sont certainement, je ne dirai pas de la même croyance, mais de la même incrédule. Cependant le nom juif de l'un s'élèvera toujours comme une barrière entr'eux, et on ne les verra jamais unis d'une parfaite intimité, et encore moins contracter des alliances de famille, etc.

César disait à une certaine époque qu'il lui manquait des millions pour être au niveau de ceux qui n'ont rien. Le fond religieux de Voltaire n'était pas dans un état plus brillant; cependant ce chef du philanthropisme était bien loin de regarder comme ses frères les bipèdes hébreux. Il ne les traite pas comme tels dans ses écrits : « il ne faut pourtant pas les brûler ». Voilà tout ce que son humanité peut leur accorder.

Je discuterai ailleurs cette question : *Quel usage les juifs de France ont-ils fait de leur émancipation politique, et comment respectent-ils la loi du pays ?* Je profiterai de cette discussion pour réduire à leur juste valeur les réponses illusoire de l'assemblée des notables juifs convoqués à Paris en 1806; réponses dont le grand-sanhédrin de 1807 s'est donné l'air de consacrer les principes par ses décisions doctrinales.

(37) Page 25. L'histoire de notre Seigneur Jésus-Christ, telle que les rabbins l'ont arrangée, est consignée dans un livre écrit en hébreu talmudiste, c'est-à-dire, fort mauvais, intitulé *T'holedot-iéschau* (histoire de Jésus). Les miracles du Sauveur y sont encore attribués, comme du temps des pharisiens de Jérusalem, à des

opérations magiques, et à la vertu du nom ineffable qu'il aurait eu l'adresse de dérober dans le Saint des Saints (où l'on ne laissait entrer que le Grand-Prêtre une fois par an). La nuit de Noël, où l'on s'interdit l'étude du talmud, de peur que le mérite attaché à la lecture de ce livre saint, ne profite à Jésus-Christ, on lit ordinairement ce cahier qui n'existe parmi les juifs qu'en manuscrit, et quo, dit Wagenseilius, savant allemand qui l'a réfuté, *quo post natos homines, nullus magis impius, magisque detestabilis fuit conscriptus liber*. Ce même auteur, un des chrétiens qui ont le mieux entendu le Talmud, a victorieusement réfuté les différents ouvrages des rabbins contre la foi chrétienne, et surtout ce fameux livre *Nitzzahon*, par lequel un Rabbi Lippman, du quinzième siècle, prétendit avoir terrassé le Nouveau-Testament, et que les rabbins regardent comme le *contre-poison* de l'évangile. Voici le titre de cet ouvrage qui mérite d'être connu de tous les orientalistes chrétiens : *Tela ignea Satanæ, hoc est arcani et horribiles Judæorum adversus Christum Deum, et Christianam religionem, libri ἀνέκδοτοι. Additæ sunt latinæ interpretationes et duplex refutatio. Altorfii Noricorum, 1681. 2. vol. in-4.º*

(58) Ibid. *Histoire de Titus*. Talmud, traité Guittin, fol. 56, verso. Je vais traduire VERBUM DE VERBO. « Et » il dira : où est maintenant leur Dieu, le rocher sous lequel ils se sont abrités. (Deut. 52; 57.) C'est Titus » qui a blasphémé et injurié le Très-Haut. Qu'a-t-il fait? » Il saisit par la main une ..... (*Zonah*), et entra dans » le Saint des Saints, et étendit le livre de la loi, et » commit dessus le péché; et, prit un glaive et taillada » le voile (qui séparait le Saint des Saints du reste du

» temple), et il arriva par prodige qu'il en jaillit du  
 » sang, et il s'imagina l'avoir tué *lui-même* (avoir tué  
 » Dieu), car il est dit: *Tes persécuteurs ont rugi au milieu*  
*» de ton temple, ils ont établi leurs signes pour signe.*  
 (Ps. 74; 4). (Commentaire de Iarhi: Ils ont dit que  
 leur signe est un signe. De qui est ce sang, si nous ne  
 l'avons pas tué *lui-même*) ? « Abba-Hhanan dit: *Qui est*  
*» semblable à toi, ô puissant Dieu?* (Exod. 15; 11).  
 » Qui est comme toi puissant? et il est dur que tu en-  
 » tendes les horreurs et les blasphèmes de cet homme,  
 » et que tu gardes le silence. A l'académie de R. Is-  
 » maël, il est enseigné: Qui est semblable à toi parmi  
 » les forts. ô Seigneur? (même verset). Qui est sem-  
 » blable à toi parmi les *muets*? » (en insérant dans le  
 mot *baëlim*, parmi les forts, la lettre *mem*, on obtient  
*ba-ïlmim*, parmi les muets). « Qu'a-t-il fait? Il prit le  
 » voile, et en fit comme un grand panier, et apporta  
 » tous les vases du temple, et les y mit, et les embar-  
 » qua pour aller se glorifier dans sa ville »....

« Il s'éleva contre lui une bourrasque de la mer pour  
 » l'abîmer. Alors il dit: Il me semble que le Dieu de  
 » ceux-ci n'est fort que sur l'eau. Pharaon se présenta,  
 » et il le noya dans l'eau; Sisara se presenta, et  
 » il le noya dans l'eau: il se lève de même contre  
 » moi pour me noyer dans l'eau. S'il est vraiment fort,  
 » qu'il monte sur le continent pour me combattre. Alors  
 » sortit une *fille de la voix* » (voix du ciel qui se faisait  
 entendre par répercussion), « et lui dit: *Raca! fils de*  
*» Raca! petit fils du Raca Esau! j'ai dans mon monde une*  
*» chétive créature qui s'appelle moucheron. Pourquoi*  
*» est-il appelé chétive créature? Parce qu'il a une en-*  
*» trée* » (une bouche pour introduire les vivres. Com-  
 mentaire de Iarhi) « et qu'il n'a pas de sortie, (une voie

pour chasser les excréments. Même Comm.) « *Monte sur le continent, et c'est lui qui te combattra.* Il monta sur le continent, et il vint un moucheron, et il s'introduisit dans son nez, et il creusa dans sa cervelle pendant sept ans. Un jour il passa devant la boutique d'un forgeron, et le moucheron au bruit des coups de marteau, s'arrêta. Alors il dit : *Il y a remède.* Tous les jours on lui amenait un forgeron qui cognait devant lui. A un Cuthéen (infidèle), il donnait quatre sols romains; à un Israélite il disait : *Il te suffit d'avoir vu ton ennemi en cet état.* Il continua ainsi trente jours; ensuite le moucheron s'habitua à ce bruit, et n'y fit plus attention ».

« Il a été enseigné que R. Phinéez-ben-Gnéroba dit : J'ai été moi, parmi les Grands de Rome; et quand il fut mort, on ouvrit sa cervelle, et on y trouva comme une hirondelle du poids de deux sicles (le sicle pèse 320 grains d'orge). Dans une *Braïta*, il est enseigné : comme un pigeon d'un an, du poids de deux livres *Litrin*, mot grec *λίτρα*, avec le pluriel rabbinique. Abbaï dit : Nous savons que son bec était de bronze, et ses griffes de fer. »

« Quand il mourut, il dit à ses gens : Brûlez cet homme (*parlant de lui-même*), et répandez ses cendres sur sept mers, afin que le Dieu des Juifs ne puisse pas le trouver pour le mettre en jugement ».

« Onkelos, fils de Kelonimos, fils de la sœur de Titus, voulut se convertir. Il alla et il'évoqua Titus par magie, et lui demanda qui est considéré dans l'autre monde? il lui répondit Israël... Il lui de-

» manda : Quelle est la condamnation de cet homme ?  
» Il lui répondit : Ce qu'il a prononcé lui-même. Tous  
» les jours, on ramasse ses cendres ; on le juge ; on le  
» condamne ; on le brûle, et on répand ses cendres sur  
» sept mers... »

Si je traduais une ligne de plus, je rapporterais une horreur capable de faire rougir le libertin le plus éhonté, au sujet de la condamnation par talion, dans l'autre monde, de Balaam qui a envoyé les filles Madianites dans le camp juif. Deux lignes plus bas, le blasphème le plus abominable se trouve joint à la saleté la plus dégoûtante, au sujet de notre Divin Sauveur que ce même Onkelos aurait également évoqué d'entre les morts pour le consulter.

R. Eliezer-ben-José atteste dans le Berêschit-Rabba (*ch.* 10, § 8.) avoir vu de ses propres yeux à Rome, ce pigeon contrebalancer parfaitement un poids de deux livres. Ce pigeon allant ensuite toujours en diminuant, se réduisit enfin à la forme et au volume d'un moucheron ordinaire, et s'envola de compagnie avec l'âme de l'impie Titus. (*Titous Haraschagne*).

(39) *Page 29. Langue rabbinique.* Cette langue est différente de l'hébreu classique. G. Othon, professeur des langues orientales à Marbourg, en donna en 1701, une excellente grammaire abrégée, sous le titre, *Synopsis Institutionum Rabbinicarum*.

(40) *Ibid. Hhaber.* Il n'y a que deux degrés dans le rabbinat *Hhaber* et *Morénou*. (*Voy. Buxtorfii Synagoga Judicia, ch. 46.*)

*Istoria de' Riti ebraici, di Lean Modenarabi. Chapitre ; della creazione de' Rabini.*

(41) *Page 32. David Sintzheim.* Ce docteur, célèbre par sa vaste érudition, a été successivement *Naci* (chef) du Grand-Sanhédrin qui s'est tenu à Paris en 1807, et président du consistoire central des Israélites de France; en conservant le siège de Strasbourg, qui s'étend sur toute la basse Alsace. Il a composé plusieurs ouvrages sur le Talmud, dont il n'a fait imprimer que celui intitulé *Iad-David*. La tenacité de sa mémoire avait quelque chose de prodigieux.

(42) *Ibid.* Presque tous les rabbins se bornent effectivement à cette étude. Ils ne possèdent pas seulement les premiers éléments de la grammaire hébraïque. Écoutez encore le Notable que nous avons cité plus haut.

« Ils ne possèdent les éléments d'aucune science » utile, et ignorent pour la plupart jusqu'à l'usage de » la langue nationale; (l'Auteur entend, *la langue du* » *pays*); leur présomption est aussi excessive que leur » ignorance est profonde ». Pages 52 et 53.

Voyez aussi l'écrit intitulé : un Mot de M. Michel-Berr, Paris 1824, chez Clémence, Boulevard Saint-Denis n°. 7, dans lequel cet auteur reproche assez crûment aux rabbins leur peu d'instruction.

Je répondrai dans l'occasion à la seconde note de cet ouvrage, où M. Michel-Berr, homme de lettre Israélite, fait, au sujet de ma conversion, une sortie contre la religion catholique et contre ses ministres. Si j'avais eu le malheur d'entrer dans une secte dissidente, il n'y aurait probablement rien trouvé à redire, puisqu'il est lié d'amitié avec des juifs qui se sont faits protestants.

(43) Page. 33. Un savant auteur Israélite qui s'est beaucoup occupé de l'amélioration morale et religieuse de ses co-religionnaires, les distingue en *Juifs de la Palestine*, et en *Israélites Français*.

Ces derniers qui sont les juifs *éclairés* et *philosophes*, (on connaît maintenant la valeur de ces mots) fréquentent la société chrétienne avec une sorte d'affectation. Aucune pratique religieuse, au reste, ne les en empêche. Ils sont assez nombreux à Paris, et à Bordeaux, et même ailleurs, grâce aux bibliothèques des chaumières. Ils ont cessé d'être juifs, et sont encore bien loin d'être chrétiens : ils ne sont effectivement qu'*Israélites Français*.

(44) Page 36. C'est une chose digne d'attention que dans la religion catholique, on voit souvent la foi et la piété, non-seulement être le partage de tous les membres d'une famille, mais s'y transmettre, pour ainsi dire, comme un précieux héritage. Je n'ai pas remarqué la même chose dans le judaïsme où l'on est si attaché à ce que l'on prétend être la religion de ses pères. C'est à mon avis une grande preuve de la sainteté de la religion catholique.

(45) Page 37. Justin. dial. cum Truphone. Origen. epist. ad Jul. afric. ; contra Cels. l. 1. ; homilia 12. in Jeremiam. Chrysost. homil. 5 in Matt. Iren. l. 5. ch. 24, et l. 4, ch. 25. Epiph. de ponderib. et mensuris, chapitres 15 et 16.

(46) Page 39. *Chaldéen*. Plusieurs chapitres de Daniel et d'Esdras ainsi que les livres de Tobie et de

*Judith* (ces deux derniers sont apocryphes dans la synagogue), sont écrits en chaldéen.

Les deux versions hébraïques de Tobie, insérées dans la Polyglotte de Walton, sont plus que faibles.

(47) Page 40. Septuaginta interpretum quod ad vetus testamentum attinet excellit auctoritas, qui jam per omnes peritiores Ecclesias tantâ præsentia Spiritûs Sancti interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit. (S. August. de Doctr. christ. lib. 11.)

(48) Page 41. Voici le texte de l'ouvrage : Sancti Pentateuchi textus hebraicus quem Alexandrinæ versionis Lxx auctores secuti sunt, restitutus ; et cum massoretico, nempè Israelitarum canonico, nec non à Massoretis recensito, codice collatus. Adjectis aliquibus notis de vertendi modo dictorum interpretum. Accessit ejusdem textûs restituti interpretatio latina. — Auctore Rabbi D. Drach.

(49) *Ibid.* « Les prophètes sans exception, n'ont » prophétisé que pour les jours du Messie ». Talmud, traités Sanhédrim, (fol. 99 recto ; Sabbat, fol. 63 recto ; Berahhot, fol. 34 verso.)

Saint-Pierre, après avoir parlé des choses que Dieu a prédites par la bouche de ses Saints, depuis qu'il existe des prophètes (*προφητῶν ἀπ' αἰῶνος*, dès le siècle des prophètes), et de la prophétie où Moïse désigne clairement la venue de N.-S. Jésus-Christ, ajoute : « Et tous les prophètes depuis Samuel et après, ont » tous, sans exception (*ὅσοι ἐλάλησαν*), annoncé ces » jours-ci. »

(50) Page 42. Les femmes sous le régime de la loi de Moïse, sont exclus de toutes les cérémonies du culte ;

elles doivent même ignorer la religion. « Celui qui enseigne à sa fille la loi sainte, est aussi coupable que s'il lui enseignait des indécences », dit le Talmud, traité Sota, fol. 20, recto. Voy. aussi Maïmonides, de l'étude de la loi, ch. 1. § 13. J. Karo, *ioré-dégna*, n.° 246.

Tout leur culte se borne à l'observance de quelques préceptes particuliers.

(51) Page 43. Les doctrines de la synagogue actuelle sont absolument celles du pharisaïsme. Arracher un épi de blé ou le broyer au jour du sabbat ; détremper un peu de terre ce même jour ; manger sans se laver les mains préalablement, et une foule d'autres pratiques minutieuses des pharisiens, mentionnées dans le Nouveau-Testament sont encore réputés des péchés dignes de mort. C'est au surplus une thèse que je me propose, *Deo annuente*, de développer dans les usages et cérémonies des juifs, dont la publication suivra de près celle du présent ouvrage.

Un noble Pair a dit, dans un discours prononcé à l'occasion de la loi du sacrilège : « Le Sauveur du monde, il est vrai, a demandé grâce pour ses bourreaux ; mais son père ne l'a pas exaucé, et il a même étendu le châtiement sur un peuple tout entier, qui sans chef, sans territoire et sans autel, traîne encore dans tout l'univers l'anathème dont il a été frappé ».

La prière du Fils de Dieu, rejetée par le Père Eternel ! Absit, absit ! Disons plutôt que s'il n'avait pas ajouté au *transcat à me calix iste*, *verum tamen non sicut ego volo, sed sicut tu*, il n'aurait jamais bu le

calice amer de la passion. Cette prière sublime : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt*, le Sauveur n'a pu la faire que pour les juifs repentants qui reconnaîtront la puissance de son intercession et de ses mérites infinis. Et certes, elle a été exaucée; nous en avons pour garant ces paroles de l'apôtre : *Et nunc fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri. Deus autem quæ prænuñciavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum, sic implevit. Pœnitentini igitur, ut deleantur peccata vestra.* (Act. Apost. c. 3.)

e Seigneur voulut mourir de la main des pharisiens, me il a voulu être renié par Saint-Pierre. Mais il soupire après leur résipiscence comme il a soupiré après celle du Prince de ses apôtres.

Nos ancêtres assumèrent témérairement sur eux et sur leur postérité une terrible responsabilité; mais les eaux du baptême, dignement reçues, lèvent l'anathème qui en a été la suite.

(52) Page 44. *C'est la religion catholique.* *Res ipsa, dit Saint-Augustin, Retract. l. 1, c. 13, quæ nunc Christiana religio nuncupatur, erat et apud antiquos; nec defuit ab initio generis humani, quousque ipse Christus veniret in carne; undè vera religio, quæ jam erat, cœpit appellari Christiana..*

(55) Page 47. Luc. 14; 26. *καὶ οὐ μισεῖ.* Le verbe *μισέω* est ici la traduction littérale du *çane* en hébreu, ou *çane* en syriaque, langue que parlait notre Seigneur en Judée. Ces mots ne signifient pas toujours *hair*, comme traduit la vulgate *odit*, mais aussi *aimer moins*.

*Gen.* 29, 30. Et il aima Rachel mieux que Lia..  
 v. 31. Et Dieu voyant que Lia était la moins ai  
 (*cenoua*), vulgate : *despiceretur*; Jonathan ben-huzie  
 que Lia n'était pas aimée. *Deut.* 21, 15. Si quelqu'un a  
 deux femmes, l'une bien-aimée, l'autre moins aimée  
 (*cen* ). *eclésiaste* 2; 17. Jen'aime pas (*veçanêti*) la  
 vie. *Psaumes* 7 « Les fils du pauvre sont frère  
 (*cenéouhou*). Au surplus, le véritable sens de ce vers  
 se voit *Matt.* 10; 37.: « Qui aime son père ou sa mère  
 » plus que moi n'est pas digne de moi ».

(54) Page 50. Dans les psaumes et les livres de l'An-  
 cien Testament qui constituent *la loi de rigueur*, on  
 trouve des exemples d'imprécations terribles contre des  
 ennemis. Celui du ch. 18 v. 21 et *seqq.* de Jérémie, est  
 remarquable. « C'est-pourquoi livre leurs enfants à la  
 » faim, » et fais couler leur sang par les blessures du  
 » glaive. Que leurs femmes soient privées de leurs  
 » enfans, et qu'elles soient veuves, leurs maris étant  
 » cruellement massacrés, etc., etc. Dans le recueil des  
 prières juives et dans la conversation du commun des  
 Israélites, les malédictions sont extrêmement fréquentes  
 C'est encore un usage des Pharisiens, dont nous  
 voyons un exemple. *Joan.* 9; 28. *Maledixerunt ergo  
 ei.* Dans la loi de grâce, ces démonstrations haineuses  
 ont dû nécessairement disparaître.

